



innelec

RAPPORT ANNUEL
2023/2024



INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme au capital de 4 675 140 Euros

Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq

45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex

327 948 626 R.C.S. Bobigny

SIRET 327 948 626 00020 – NAF 4651Z

Rapport Financier

Présenté à l'AGM du 18 septembre 2024

Exercice 2023-2024

Table des matières

- P. 3 **Attestation de la personne responsable,**
- P. 4 **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et Comptes annuels au 31 mars 2024,**
- P. 36 **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, et Comptes consolidés au 31 mars 2024,**
- P. 78 **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés,**
- P. 84 **Attestation des Commissaires aux comptes sur les 5 meilleures rémunérations**
- P. 88 **Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2024, avec Annexe 1 : Tableau des 5 derniers exercices,**
- P. 121 **Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise,**
- P. 132 **Projet de résolutions soumises à l'AGM du 18 septembre 2024.**



ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER

31 Mars 2024

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent un image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Pantin, le 10 juillet 2024

Denis Thébaud

Président du Conseil de Surveillance

Nicolas Berthou

Président du Directoire

INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy,

93500 PANTIN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

Gatti Conseil
68, rue Albert Perdreux
78140 Vélizy-Villacoublay
SARL au capital de 10 000 €
807 517 776 RCS Versailles
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy,
93500 PANTIN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

À l'assemblée générale de la société INNELEC MULTIMEDIA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société INNELEC MULTIMEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Velizy-Villacoublay et Paris-La Défense, le 30 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

Gatti Conseil Deloitte & Associés

Bertrand Gatti Benjamin HADDAD

INNELEC MULTIMEDIA

SOCIETE ANONYME

45 RUE DELIZY
CENTRE D'ACTIVITES DE L'OURCQ
93500 PANTIN

ETATS FINANCIERS AU 31/03/2024

INNELEC MULTIMEDIA
Etats financiers au 31/03/2024

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Brut	Amortissements et provisions	Net 31/03/2024	Net 31/03/2023	Var.	Var. %
Concessions, brevets et droits similaires	11 908 275	5 832 822	6 075 453	5 016 022	1 059 431	21,1%
Fonds commercial	174 738	0	174 738	174 738	0	0,0%
Autres immobilisations incorporelles	4 114 079	2 175 800	1 938 279	2 450 165	-646 054	-26,4%
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 197 093	8 008 622	8 188 470	7 640 926	413 377	5,4%
Installations tech., mat. et out. industriel	2 850 101	2 834 158	15 943	32 717	-16 774	-51,3%
Autres immobilisations corporelles	6 964 943	3 972 968	2 991 975	3 402 596	-410 621	-12,1%
Immobilisations corporelles en cours	172 312	0	172 312	11 286	295 194	2615,5 %
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 987 357	6 807 127	3 180 229	3 446 600	-132 203	-3,8%
Participations	12 118 821	10 793 432	1 325 389	1 892 389	-567 000	-30,0%
Autres immobilisations financières	704 334		704 334	758 483	-54 149	-7,1%
Créances rattachées à des participations	44 352		44 352	44 352	0	0,0%
Autres titres immobilisés	20 228		20 228	228	20 000	8771,9 %
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 887 735	10 793 432	2 094 305	2 695 452	-601 147	-22,3%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	39 072 184	25 609 181	13 463 005	13 782 981	-319 975	-2,3%
Stocks matières premières	57 364		57 364	54 614	2 750	5,0%
Stocks marchandises	13 727 462	254 143	13 473 319	12 868 113	605 206	4,7%
TOTAL STOCKS ET EN COURS	13 784 826	254 143	13 530 683	12 922 727	607 956	4,7%
Avances et acomptes versés sur commandes	1 037 455		1 037 455	1 081 551	-44 096	-4,1%
Clients et comptes rattachés	15 629 936	28 247	15 601 689	25 555 031	-9 953 342	-38,9%
Autres créances	9 959 641		9 959 641	5 143 130	4 816 511	93,6%
TOTAL CREANCES	25 589 577	28 247	25 561 330	30 698 161	-5 136 831	-16,7%
Valeurs mobilières de placement	473 585		473 585	478 321	-4 736	-1,0%
Disponibilités	22 015 822		22 015 822	18 549 463	3 466 359	18,7%
TOTAL DISPONIBILITES ET DIVERS	22 489 408	0	22 489 408	19 027 784	3 461 624	18,2%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	62 901 268	282 390	62 618 877	63 730 224	-1 111 347	-1,7%
Charges constatées d'avance	742 846		742 846	874 426	-131 580	-15,0%
Ecarts de conversion actif					0	
					0	
TOTAL GENERAL	102 716 302	25 891 573	76 824 728	78 387 633	-1 562 905	-2,0%

INNELEC MULTIMEDIA
Etats financiers au 31/03/2024

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net 31/03/2024	Net 31/03/2023	Variation	Var. %
Capital social	4 675 140	4 605 457	69 683	1,5%
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 697 893	9 552 809	145 084	1,5%
Réserve légale	460 545	451 080	9 465	2,1%
Autres réserves	252 796	252 796	0	0,0%
Report à nouveau	9 423 121	9 177 656	245 465	2,7%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	950 464	1 714 822	-764 358	-44,6%
CAPITAUX PROPRES	25 459 962	25 754 622	-294 660	-1,1%
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	541 953	530 597	11 356	2,1%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	541 953	530 597	11 356	2,1%
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	14 784 855	14 241 572	543 283	3,8%
Emprunts et dettes financières divers	823 345	853 623	-30 278	-3,5%
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	15 608 200	15 095 195	513 005	3,4%
Avances et acomptes perçus	484 108	595 198	-111 090	-18,7%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 681 293	25 975 057	-293 764	-1,1%
Dettes fiscales et sociales	4 875 146	3 493 825	1 381 321	39,5%
Autres dettes	4 093 031	6 564 407	-2 471 376	-37,6%
TOTAL DES DETTES DIVERSES	34 649 470	36 033 289	-1 383 819	-3,8%
Produits constatés d'avance	81 034	378 728	-297 694	-78,6%
Ecarts de conversion passif				
TOTAL DES DETTES	50 822 813	52 102 413	-1 279 600	-2,5%
TOTAL GENERAL	76 824 728	78 387 633	-1 562 905	-2,0%

INNELEC MULTIMEDIA
Etats financiers au 31/03/2024

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	NET AU 31/03/2024	NET AU 31/03/2023	Variation	Var. %
Ventes de marchandises	185 601 448	161 799 523	23 801 925	14,7%
Production vendue (services)	1 791 094	1 979 182	-188 088	-9,5%
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	187 392 542	163 778 705	23 613 837	14,4%

Production immobilisée	388 154		388 154	
Subventions d'exploitation	0	0	0	
Reprises sur amortissements et prov., transferts de charges	376 162	893 299	-517 137	-57,9%
Autres produits	67 131	76 151	-9 020	-11,8%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	188 223 991	164 748 155	23 475 836	14,2%

Achats de marchandises	165 902 457	140 208 012	25 694 445	18,3%
Variation de stock (marchandises)	-675 189	502 964	-1 178 153	-234,2%
Achats de matières premières et autres approvisionnements	185 447	252 010	-66 563	-26,4%
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-2 750	-22 147	19 397	-87,6%
Autres achats et charges externes	9 115 178	10 098 755	-983 577	-9,7%
Impôts, taxes et versements assimilés	875 960	1 033 476	-157 516	-15,2%
Salaires et traitements	5 940 309	5 569 345	370 964	6,7%
Charges sociales	2 723 206	2 581 782	141 424	5,5%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	880 416	717 140	163 276	22,8%
Dotations aux provisions sur immobilisations			0	
Dotations aux provisions sur actif circulant	277 863	193 442	84 421	43,6%
Dotations aux provisions pour risques et charges	75 213	63 112	12 101	19,2%
Autres charges d'exploitation	712 387	1 054 161	-341 774	-32,4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	186 010 501	162 252 056	23 758 445	14,6%

RESULTAT D'EXPLOITATION	2 213 487	2 496 100	-282 613	-11,3%
--------------------------------	------------------	------------------	-----------------	---------------

RESULTAT FINANCIER	-1 665 477	-795 137	-870 340	109,5%
---------------------------	-------------------	-----------------	-----------------	---------------

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	548 010	1 700 963	-1 152 953	-67,8%
--------------------------------------	----------------	------------------	-------------------	---------------

RESULTAT EXCEPTIONNEL	574 905	133 534	441 371	330,5%
------------------------------	----------------	----------------	----------------	---------------

Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices, contributions supplémentaires	172 452	119 675	52 777	44,1%

RESULTAT NET	950 464	1 714 822	-764 358	-44,6%
---------------------	----------------	------------------	-----------------	---------------

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice clos le 31/03/2024 a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Le total du bilan avant répartition est de 82 668 237 euros et le montant du chiffre d'affaires s'élève à 187 392 542 euros.

Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 11 Juin 2024.

1.1. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément à la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le règlement ANC 2016-07.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Seules les informations significatives sont exprimées dans l'annexe.

1.2. Recours à des estimations

Pour l'établissement des états financiers, il a pu être procédé à des estimations ou à la prise en compte d'hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains postes d'actif et de passif, de produits et de charges.

Les résultats réels futurs sont susceptibles de faire diverger ces estimations. Les principales estimations significatives portent notamment sur le montant des engagements au titre des indemnités de départ en retraite (cf note : 1.3.7 provision pour risque et charge) , l'évaluation des titres de participation (cf note : 1.3.1 Immobilisations – § Immobilisations financières), la valorisation des actifs incorporels à long terme (cf note 1.3.1 immobilisations - § Immobilisations incorporelles), l'évaluation de certains risques qui sont provisionnés (cf note : 1.3.7 provisions pour risque et charges), ainsi que sur les RRR à obtenir et autres coopérations commerciales (cf note : 1.3.4 Avoirs à recevoir des fournisseurs) et à émettre (cf note : 1.3.9 Chiffre d'Affaires)

1.3. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.3.1. Immobilisations

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles suivantes figurant à l'actif sont évaluées au coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus) et sont dépréciées sur la durée d'utilisation :

Marque	Non amortissable	
Concessions, brevets, licences	L 2 ans	50,00%
Plateformes Internet	L 3 à 5 ans	33,33% à 20%
Logiciel	L 7 ans	14,29%

INNELEC MULTIMEDIA
Etats financiers au 31/03/2024

Les fonds commerciaux Ultima, Difintel et CV Distribution sont évalués à leur coût d'acquisition et ne font pas l'objet d'un amortissement. En revanche, ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'acquisition.

Au 31 mars 2024, la société n'a identifié aucun indice de perte de valeur.

Concernant le portefeuille clients acquis auprès de DEG :

Suite à l'analyse effectuée par la société, la valeur d'acquisition a été inscrite en autres immobilisations incorporelles lors de l'acquisition et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans, correspondant aux observations de durée moyenne des contrats clients.

Au 31 mars 2024, la société n'a identifié aucun indice de perte de valeur de cet actif ni observé de variation significative de la durée moyenne des contrats clients pouvant remettre en cause la durée d'amortissement retenue.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles figurant à l'actif sont évaluées au coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus) et sont dépréciées sur la durée d'utilisation :

Matériel industriel	L 4 à 10 ans 25,00% à 10%
AAI divers	L 5 à 10 ans 20,00% à 10,00%
Matériel de transport	L 5 ans 20,00%
Matériel de bureau et informatique	D 5 ans 35,00% / L 5 ans
Mobilier	L 10 ans 10,00%

Immobilisations financières :

La valeur brute des immobilisations financières correspond à la valeur d'acquisition hors frais accessoires.

Une dépréciation serait constatée si la valeur d'utilité s'avérait inférieure à la valeur nette comptable à la clôture.

La valeur d'utilité est déterminée par une approche « multicritères » à chaque clôture ou en cas d'indice de perte de valeur.

1.3.2. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré" (CMUP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilées à des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport. Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de l'exercice mais au fil du temps.

1.3.3. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et prennent en compte les Effets Escomptés non Echus.

Les créances clients dont la date d'échéance du règlement des factures est dépassée de plus de 120 jours sont imputées au compte "clients douteux". Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non recouvrement.

1.3.4 Avoirs à recevoir des fournisseurs

Il existe de nombreux contrats d'achats et accords avec les fournisseurs prévoyant des rabais, remises et ristournes commerciales (les « RRR ») ainsi que des coopérations commerciales, ces RRR basés sur les volumes d'achats effectués auprès de ces fournisseurs ou d'autres conditions contractuelles. Les accords avec les fournisseurs sont généralement signés par année civile.

Les remises, rabais et ristournes reçus de la part de ces fournisseurs sont évalués mensuellement sur la base :

Des contrats signés avec les fournisseurs,

Des volumes d'achats effectués sur l'année civile,

Des prévisions de volume d'achat pour l'estimation des RRR pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars.

Cette évaluation est notamment basée sur le montant des achats annuels, des quantités d'articles achetées et d'autres conditions contractuelles.

Certaines ristournes à obtenir des fournisseurs sont également basées sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs avec Innelec Multimédia au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars.

Elles sont comptabilisées en réduction du coût des achats.

1.3.5 Autocontrôle

La détention des actions propres est effectuée dans le cadre d'un contrat de liquidité, ce qui justifie le classement de ces actions en valeurs mobilières de placement.

Lorsque leur valeur de marché, appréciée par rapport au cours de clôture, est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

1.3.6 Opérations en devise

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au cours du jour. Les éventuelles dettes et créances en devises figurant au bilan sont actualisées au cours de fin d'exercice.

1.3.7 Provisions pour risques et charges

La provision pour charges enregistre les engagements au titre des indemnités de départ en retraite. L'évaluation de ces engagements résulte d'un calcul actuariel.

Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2024 sont les suivantes :

Le taux d'actualisation retenu est de 3.32%.

La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 00-02, avec décalage d'âge.

Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 20% en fonction de l'ancienneté et de la catégorie socioprofessionnelle.

Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, est fixé à 2,50% pour les non cadres et à 3% pour les cadres.

La convention collective applicable est la convention collective des Commerces de Gros.

Le montant de l'engagement est calculé selon l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite de l'ensemble du personnel. Il s'agit par conséquent d'une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales.

L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres.

En 2021 l'IFRIC a soumis une nouvelle méthode d'évaluation de l'engagement à l'IAS Board qui l'a validée. Cette nouvelle méthode correspond à une nouvelle interprétation de la norme IAS19 qui, elle, n'a pas évolué.

Ces hypothèses ont conduit à constater un engagement d'un montant de 542 K€. La provision à l'ouverture de l'exercice s'élevant à un montant de 530 K€.

La société est engagée dans plusieurs litiges avec des tiers. Assistée de ses conseils, elle a estimé, au cas par cas, et au mieux de ses connaissances, les risques encourus, et a constaté des provisions pour tenir compte de ces risques.

1.3.8 Crédit-bail

Il n'existe aucun contrat de crédit-bail.

1.3.9 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est appréhendé à l'expédition des produits (jeux, logiciels, consoles). Il est présenté net de ristournes clients.

Le chiffre d'affaires comprend également des coopérations commerciales facturées aux fournisseurs.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement. Il est accordé des remises définies contractuellement.

Il est tenu compte des avoirs à établir qui sont comptabilisés en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder.

Les règles de retour sont définies contractuellement, aucun retour n'étant accepté hors délai, sauf cas très exceptionnel. Il n'existe aucun accord de rachat des biens vendus.

1.3.10 Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur. Les sociétés intégrées sont les suivantes :

Innelec Multimédia
Innelec Technologies
Jeux Vidéo & Co

Cette convention prévoit que chaque société intégrée calcule son impôt à payer dans les conditions de droit commun et profite éventuellement de l'économie effective réalisée sur l'impôt groupe.

L'exercice clos au 31 mars 2024 a permis de réaliser au niveau du groupe fiscal une économie d'impôt de 93 K€ qui a été réallouée à chaque filiale déficitaire au prorata de sa contribution à cette économie. Aucune filiale n'a été bénéficiaire et n'a reversé de supplément d'impôt.

Au 31 mars 2024, le déficit fiscal reportable est de 437 K€ pour le Groupe, dont 0 K€ pour INNELEC MULTIMEDIA. Selon les conditions définies par le Code Général des Impôts, ce déficit fiscal reportable viendra minorer la charge d'impôt future.

1.3.11 Dividende

La société a procédé au versement d'un dividende de 0,50 € par action, soit un montant de 1 459 K€ se rapportant à l'exercice clos au 31 mars 2023.

1.4 Information sectorielle

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ses différents produits (logiciels, jeux et accessoires pour consoles, consoles de jeux, accessoires pour la mobilité, accessoires électroniques et leurs recharges, produits connectés et divers autres produits de loisirs). Elle réalise la très grande majorité de son chiffre d'affaires en France Dom Tom inclus.

En conséquence, une information sur le résultat par secteur d'activité est considérée comme non pertinente.

1.5 Evènements significatifs de l'exercice

Transfert vers un nouvel ERP :

Le système d'information d'Innelec reposait en partie sur un ERP Tolas qui a bénéficié de nombreuses améliorations depuis sa mise en service et dont la dernière version a été virtualisée en 2022 pour être transférée sur une architecture sécurisée et optimisée.

Souhaitant faire évoluer son système d'information vers un univers Windows plus évolutif, Innelec a opté pour la solution SAGE X3. Au cours de l'exercice 2022-2023 les équipes d'Innelec ont été mobilisées pour préparer et configurer ce nouvel ERP dont la mise en service est intervenue en juin 2023.

Le transfert s'est déroulé comme anticipé et sans rupture d'activité. Au cours des mois qui ont suivi les équipes opérationnelles et IT ont collaborées pour apporter des modifications et des évolutions en fonction des attentes métiers des différents services de la société.

Ces évolutions seront poursuivies au cours des prochains exercices pour gagner en efficacité et en productivité.

Gains de productivité du nouveau site logistique de Moussy :

Au cours de l'exercice 2022-2023 Innelec avait transféré l'ensemble de ses activités logistiques sur le site de Moussy en aout 2022. Ce site, situé à proximité de l'Aéroport Charles de Gaulle, d'une superficie totale de 15 000 M2 est idéalement situé à proximité des grands axes routiers et aéroportuaires. Ce site a permis au cours de l'exercice 2023-2024 au groupe d'augmenter ses capacités de stockage de +67% et de réduire significativement ses couts de personnels intérimaires préalablement réparti sur 4 sites, ainsi que les couts de transports inter dépôts.

Préparation de la mise en place d'un nouveau WMS :

Depuis aout 2023 les équipes logistiques et IT préparent la migration du système d'exploitation de l'entrepôt (TOLAS + CIUCH) vers GEODE qui est le WMS de SAGE. La base article a déjà été transférée sur cette nouvelle plateforme et il s'agit désormais de revoir l'organisation de l'entrepôt et l'optimisation des flux.

Ce nouveau WMS s'accompagne de nouvelles procédures de traitement des commandes et de sécurisation des process, tout en optimisant le remplissage des cartons pour un meilleur calage des produits et une optimisation des couts de transports. Ce nouvel outil doit permettre également des gains de productivité significatifs pour les prochains exercices.

La mise en place de ce nouveau WMS est prévu durant les ponts des 8 au 12 mai 2024 pour ne pas affecter la production et les services aux clients. Les équipes logistiques et IT sont confiantes sur la réussite de ce transfert qui complètera harmonieusement la transformation des systèmes d'informations de la société.

Signature de nouveaux accords de licences pour Konix :

Les produits sous licences du Manga One Piece ont été disponibles en début d'exercice 2023-2024 ainsi que les produits sous licence PSG, dont les accords de licences avaient été signé sur l'exercice précédent.

Konix a également commercialisé sur l'exercice 2023-2024 les accessoires gaming et les produits dérivés de la licence « Stranger Things », série télévisée américaine de science-fiction diffusée depuis juillet 2016 sur Netflix.

Sur l'exercice 2023-2024 Konix a signé de nouveaux accords de licences qui lui permettront d'élargir son catalogue et qui seront des leviers dans son développement à l'international. Il s'agit des licences Wednesday, Hello Kitty et Alchemy.

1.6 Factor

Le Groupe a signé un contrat d'affacturage avec la banque Crédit Mutuel Factoring auprès de laquelle il cède une partie des créances d'un client en contrepartie d'un financement court terme. Le Factor assure la gestion, le recouvrement courant (si le mandat de recouvrement est révoqué) ainsi que l'encaissement des créances à lui transférées et enregistre en compte les différentes opérations relatives à ces créances.

Le contrat d'affacturage stipule que les créances clients cédées par le Groupe et non réglées dans un délai de 85 jours après son échéance, seront réputées litigieuses. A défaut de recevoir dans un délai de 30 jours des éléments probants, les créances pourront être débitées du compte courant.

En cas de révocation des mandats susvisés, si, au terme de 100 jours après la date d'échéance, la créance demeure impayée, le Factor peut faire le choix de procéder à son débit définitif auquel cas, le Groupe redeviendra propriétaire de la créance débité. Dans cette situation de définancement des créances, ces dernières ne sont plus suivies par la banque Crédit Mutuel Factoring mais retournées au Groupe chargé d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances à la société d'affacturage.

Comptablement lorsque les créances sont financées, elles sont créditées du poste « créances clients » en contre partie du compte courant factor.

1.7 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

COMPTES AU 31 MARS 2024

1. Etat de l'actif immobilisé brut

RUBRIQUES	Valeurs en début d'exercice	Augmentations	Diminutions (4)	Compte à compte	Valeurs en fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires (1)	10 622 827	595 481	19 234	709 200	11 908 274
Fonds de commerce (2)	174 738	0	0		174 738
Autres immobilisations incorporelles (3)	3 333 177	0	0		3 333 177
Immobilisations incorporelles en cours	1 126 511	363 591	0	-709 200	780 902
Immobilisations incorporelles	15 257 254	959 072	19 234	0	16 197 092
Installations techniques, matériel et outillage	3 060 256		210 154		2 850 101
Installations générales, agencements	6 766 624	49 598	1 987 382		4 828 841
Matériels de transport	75 895				75 895
Matériels de bureau, informatique, mobilier	3 204 130	43 942	1 187 866		2 060 206
Immobilisations corporelles en cours	11 286	161 026			172 312
Immobilisations corporelles	13 118 192	254 566	3 385 402	0	9 987 357
Participations et créances rattachées	12 163 174	0	0		12 163 174
Autres titres immobilisés	228	20 000	0		20 228
Prêts	0	0	0		0
Dépôts et cautionnements versés	758 483		54 149		704 334
Immobilisations financières	12 921 886	20 000	54 149	0	12 887 737
TOTAL	41 297 333	1 233 638	3 458 785	0	39 072 186

(1) Dont plate-formes Internet pour 2 633 K€

(2) Dont fonds Ultima 108 K€, fonds Difintel 21 K€, fonds CV Distribution 46 K€

(3) Dont portefeuille clients acquis auprès de DEG 3 325 K€

(4) Mises au rebus liées au transfert du site logistique

INNELEC MULTIMEDIA
Etats financiers au 31/03/2024

2. Etat des amortissements

RUBRIQUES	Valeurs en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs en fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires	5 614 427	244 155	18 138	5 840 444
Autres immobilisations incorporelles	1 948 278	166 278	0	2 114 556
Sous-total immobilisations incorporelles	7 562 705	410 433	18 138	7 955 000
Installations techniques, matériel et outillage	3 027 539	16 773	210 154	2 834 158
Installations générales, agencements	3 891 759	363 731	1 987 382	2 268 109
Matériels de transport	42 462	11 469		53 931
Matériels de bureau, informatique, mobilier	2 709 832	128 962	1 187 867	1 650 927
Sous-total immobilisations corporelles	9 671 594	520 935	3 385 403	6 807 126
TOTAL hors dépréciations	17 234 299	931 368	3 403 541	14 762 127

RUBRIQUES	Dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels
Concessions, brevets et droits similaires	244 156	244 156		
Autres immobilisations incorporelles	166 278	166 278		
Sous-total immobilisations incorporelles	410 433	410 433		
Installations techniques, matériel et outillage	16 774	16 774		
Installations générales, agencements	363 732	363 732		
Matériels de transport	11 469	11 469		
Matériels de bureau, informatique, mobilier	125 807	125 807		
Sous-total immobilisations corporelles	517 780	517 780		
TOTAL	928 213	928 213		

3. Avances et acomptes versés

Il s'agit des avances sur commandes faites aux fournisseurs.

4. Créances clients et comptes rattachés

RUBRIQUES	BRUT	Provisions	NET au 31/03/2024	NET au 31/03/2023
Créances clients	14 480 543	28 247	14 452 296	24 638 912
Clients effets à recevoir	298 700	0	298 700	82 202
Clients douteux	23 664	0	23 664	
Clients facture à établir	827 031	0	827 031	833 917
TOTAL	15 629 937	28 247	15 601 690	25 555 031

5. Autres créances

RUBRIQUES	BRUT	Provisions	NET au 31/03/2024	NET au 31/03/2023
Fournisseurs RRR à obtenir	761 428	0	761 428	1 074 775
Fournisseurs avoirs à recevoir	3 199 564	0	3 199 564	1 165 119
Personnels et comptes rattachés	36 261	0	36 261	31 597
Organismes sociaux	58 892	0	58 892	17 613
Etat produits à recevoir	28 283	0	28 283	10 666
Taxe sur la valeur ajoutée	3 207 809	0	3 207 809	2 362 992
Débiteurs divers		0	0	461 690
Groupe Konix	14 030	0	14 030	12 115
Compte courant factor	2 647 009		2 647 009	
Autres comptes en attente	4 562	0	4 562	4 759
Divers produits à recevoir	1 800		1 800	1 800
TOTAL	9 959 641	0	9 959 641	5 143 130

6. Etat des échéances des créances

AU 31 MARS 2024	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	44 352		44 352
Prêts			
Dépôts et cautionnements	704 334		704 334
Créances de l'Actif immobilisé	748 686	0	748 686
Créances clients	15 629 937	15 629 937	
Personnels et comptes rattachés	36 260	36 260	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 892	58 892	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	3 207 808	3 207 808	
Compte courant factor	2 647 009	2 647 009	
Débiteurs divers	28 282	28 282	
Groupe Konix	14 030	14 030	
RRR à obtenir	761 428	761 428	
Fournisseurs avoirs à recevoir	3 199 564	3 199 564	
Créances de l'actif circulant	25 583 210	25 583 210	
Charges constatées d'avance	742 846	742 846	
Total des créances	27 074 742	26 326 056	802 835

7. Produits à recevoir

RUBRIQUES	31/03/2024	31/03/2023
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	6 897	6 897
Total créances rattachées à participations	6 897	6 897
Clients factures à établir	827 031	833 917
Total Créances clients et comptes rattachés	827 031	833 917
Fournisseurs RRR à obtenir	761 428	1 074 775
Fournisseurs avoirs à recevoir	3 199 564	1 165 119
Etat produits à recevoir	28 283	10 666
Divers produits à recevoir	1 800	1 800
Total autres créances	3 991 075	2 252 360
Intérêts courus à recevoir	0	0
TOTAL	4 825 003	3 093 174

INNELEC MULTIMEDIA
Etats financiers au 31/03/2024

8. Actions propres

RUBRIQUES	Nombre de titres en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre de titres en fin d'exercice
Actions propres	90 339	245 620	250 016	85 943

RUBRIQUES	Valeur en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Actions propres (*)	478 325	1 780 864	1 785 600	473 589
Provision des actions propres				
Valeur nette	478 325			473 589

(*) Valeur comptable moyenne du titre 5.51 €. Cours de clôture 6.14 €

9. Charges constatées d'avance

RUBRIQUES	31/03/2024	31/03/2023
Charges constatées d'avance (d'exploitation)	742 846	874 426
Charges constatées d'avance (achats marchandises)	0	0
TOTAL	742 846	874 426

10. Composition du capital social et variation des capitaux propres

TITRES	valeur nominale	En début d'exercice	Crées dans l'exercice	Remboursées dans l'exercice	En fin d'exercice
Actions	1,53 euros	3 010 103	45 545	0	3 055 647
TOTAL		3 010 103	45 545	0	3 055 647

INNELEC MULTIMEDIA
Etats financiers au 31/03/2024

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Résultat	Total
Au 31/03/2023	4 605 455	9 552 808	9 881 533	1 714 822	25 754 620
Affectation en réserves			1 714 822	-1 714 822	0
Distribution de dividendes	49 794	164 974	-1 459 892		-1 245 124
Résultat de l'exercice				950 464	950 464
Augmentation de capital	19 890	-19 890			0
Au 31/03/2024	4 675 140	9 697 892	10 136 464	950 464	24 459 962

Actions gratuites Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions Acquisées	Date d'attribution	Période de conservation
23/09/2021	22 320	22 320	23/09/2022	23/09/2023
21/09/2022	14 000	13 000	21/09/2023	21/09/2024
20/09/2023	12 500	12 500	19/09/2024	19/09/2025
Au 31/03/2024	48 820	47 820		

11. Provisions inscrites au bilan

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin de l'exercice
Provisions pour litiges		0	0	
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	530 597	75 213	63 857	541 953
Provisions pour risques et charges				
Total provisions pour risques et charges	530 597	75 213	63 857	541 953
Immobilisations incorporelles	53 622		0	53 622
Titres de participation et créances rattachées	10 226 432	567 000	0	10 793 432
Stocks et en-cours	184 159	254 142	184 159	254 142
Comptes clients	9 282	23 720	4 755	28 247
Actions propres				
Total provisions pour dépréciation	10 473 496	844 862	188 914	11 129 443
TOTAL GENERAL	11 004 093	920 075	252 771	11 671 396

Dont dotations et reprises :

Exploitation	353 075	252 771
Financières	567 000	
Exceptionnelles		

INNELEC MULTIMEDIA
Etats financiers au 31/03/2024

PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Participation Innelec Technologies	334 371	0	0	334 371
Participation Difintel Espagne	10 000	0	0	10 000
Participation Xandrie	0	0	0	0
Participation Jeux Video & Co	9 882 060	567 000	0	10 449 060
TOTAL provisions titres de participation	10 226 431	567 000	0	10 793 431
Créance rattachée participations	0	0	0	0
TOTAL provisions créances rattachées	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	10 226 431	0	0	10 793 431

12. Etat des échéances des dettes

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des états de crédit à un an maximum	12 551 937	12 551 937		
Emprunts et dettes auprès des états de crédit à + de un an	2 232 918	952 984	1 279 934	
Emprunts et dettes financières divers	50 000	50 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	25 681 293	25 681 293		
Personnels et comptes rattachés	911 766	911 766		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	625 519	625 519		
Impôts sur les bénéfices	6 266	6 266		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 733 991	2 733 991		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	597 603	597 603		
Groupe	773 545	773 545		
Clients rrr accorder	1 805 365	1 805 365		
Clients avoirs à établir	2 125 080	2 125 080		
Autres dettes	162 586	162 586		
Produits constatés d'avance	81 034	81 034		
TOTAUX	50 338 905	49 058 971	1 279 934	

Dont emprunts souscrits en cours d'exercice 600 000 euros
Dont emprunts remboursés en cours d'exercice 1 070 048 euros
Dont emprunts concernés par des clauses contractuelles d'exigibilité (convenants) : NEANT

INNELEC MULTIMEDIA
Etats financiers au 31/03/2024

Etablissements prêteurs	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Date d'émission	Date d'échéance	Montant emprunté	Capital restant dû
BNP PARIBAS	4,75%		20/01/2024	20/12/2026	300 000	276 591
SOCIETE GENERALE	4,32%		05/02/2024	05/02/2027	300 000	300 000
BNP PARIBAS	1%	1.16%	08/08/2021	08/07/2024	200 000	22 520
LCL	1.02%	1.053%	15/09/2021	15/08/2024	300 000	50 639
BECM	0.34%	0.41%	09/07/2021	09/06/2024	150 000	12 559
BRED	0.8%	0.93%	20/10/2021	20/09/2024	300 000	58 898
BANQUE POPULAIRE	0.7%	0.86%	02/09/2021	02/08/2024	300 000	42 044
BANQUE POPULAIRE	1.55%	1.643%	01/10/2022	01/09/2025	700 000	354 066
BRED	1.10%	1.19%	29/07/2022	29/06/2027	1 700 000	1 115 601
TOTAL					4 250 000	2 232 919

13. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

RUBRIQUES	31/03/2024	31/03/2023
Fournisseurs	24 897 549	25 203 651
Fournisseurs factures non parvenues	783 741	771 405
TOTAL	25 681 290	25 975 056

14. Autres dettes

RUBRIQUES	31/03/2024	31/03/2023
Clients RRR à accorder	1 805 365	855 089
Clients avoirs à établir	2 125 080	1 482 216
Divers	5 551	200 007
Divers charges à payer	157 036	88 459
TOTAL	4 093 032	2 625 771

INNELEC MULTIMEDIA
Etats financiers au 31/03/2024

15. Charges à payer

RUBRIQUES	Au 31/03/2024	Au 31/03/2023
Intérêts courus à payer	11 966	14 659
Total emprunts et dettes auprès établissement crédit	11 966	14 659
Fournisseurs factures non parvenues	150 902	771 405
Total fournisseurs et comptes rattachés	150 902	771 405
Dettes provisionnées pour congés à payer	610 536	570 747
Dettes provisionnées participation salariés	0	0
Dettes provisionnées salaires et primes à payer	252 508	247 610
Charges sociales sur congés à payer	243 472	240 732
Autres charges sociales à payer	143 707	138 043
Charges fiscales sur congés à payer	38 551	23 432
Autres charges fiscales à payer	498 247	428 937
Taxe d'apprentissage à payer	0	0
Effort construction à payer	28 342	29 321
Formation continue à payer	0	0
Total dettes fiscales et sociales	1 815 363	1 678 822
Clients rrr à accorder	1 805 365	855 089
Clients avoirs à établir	2 125 080	1 482 216
Divers charges à payer	157 036	88 459
Divers	5 551	200 007
Total autres dettes	4 093 032	2 625 771
TOTAL GENERAL	6 071 263	5 090 658

16. Chiffre d'affaires

RUBRIQUES	Au 31/03/2024	Au 31/03/2023
Ventes de marchandises	128 242 782	114 702 561
Prestations de services	559 781	676 502
TOTAL France	128 802 563	115 379 064
Ventes de marchandises	57 358 666	47 096 962
Prestations de services	1 231 313	1 302 679
TOTAL Etranger	58 589 979	48 399 641
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	187 392 542	163 778 705

17. Reprises amortissements et provisions, transferts de charges d'exploitation

RUBRIQUES	Au 31/03/2024	Au 31/03/2023
Reprise sur provisions pour risques et charges	63 857	187 478
Reprise sur provisions pour dépréciation stocks	184 159	212 052
Reprise sur provisions dépréciation créances	4 755	252 091
Transfert de charges diverses	83 208	83 593
Transfert de charges indemnité assurance	0	0
Transfert de charges remboursements assurance-crédit	40 180	158 083
TOTAL	376 162	893 299

18. Autres achats et charges externes

RUBRIQUES	Au 31/03/2024	Au 31/03/2023
Electricité, Fournitures administratives et divers	751 684	778 027
Sous-traitance générale	10 934	70 798
Locations immobilières	1 183 297	1 107 630
Locations diverses et charges locatives	845 151	1 343 733
Entretien et maintenance	355 428	372 742
Assurances	756 323	563 717
Documentation et services extérieurs divers	133 487	112 225
Intérim et personnel extérieur	795 508	961 915
Honoraires et commissions	807 343	822 655
Publicité, mailing, catalogues et imprimés	264 206	316 094
Frais de transport, déplacements, missions, réceptions	2 800 184	3 218 959
Frais postaux et de télécommunications	148 348	166 038
Services bancaires	188 966	185 745
Cotations et frais de recrutement	74 314	78 468
TOTAL	9 115 176	10 098 746

INNELEC MULTIMEDIA
Etats financiers au 31/03/2024

19. Effectif moyen

RUBRIQUES	Au 31/03/2024	Au 31/03/2023
Cadres	54	54
Agents de maîtrise et techniciens	16	13
Employés	32	30
Personnel extérieur	16	20
TOTAL (hors apprentis)	118	117

Les rémunérations directes et indirectes versées aux mandataires sociaux se sont élevées à 370 k€.

20. Résultat financier

RUBRIQUES	Au 31/03/2024	Au 31/03/2023
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des participations	0	0
Revenus des valeurs mobilières	0	3
Revenus des autres créances	0	0
Escomptes obtenus	0	0
Autres produits financiers	71 944	0
Reprise provision risques et charges	0	0
Repr. provision dépréciation éléments financiers	0	0
Repr. provision dépréciation actions propres	0	0
Transferts de charges d'intérêts	0	55 456
Gains de change	42 639	44 295
Produits de cessions des valeurs mobilières	0	0
TOTAL PRODUITS	114 584	99 754

CHARGES FINANCIERES		
Dotation provisions risques et charges	0	0
Dot.provisions dépréciation éléments financiers	567 000	149 373
Dot.provisions dépréciation actions propres	0	0
Intérêts emprunts, escomptes	1 176 525	596 599
Pertes de change	36 536	148 920
TOTAL CHARGES	1 780 061	894 892

RESULTAT FINANCIER	-1 665 477	-795 137
---------------------------	-------------------	-----------------

21. Résultat exceptionnel

RUBRIQUES	Au 31/03/2024	Au 31/03/2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels divers (*)	603 104	253 287
Produits cessions immobilisations	0	6 912
Boni cession actions propres	55 944	0
Reprises provisions et transferts de charges	0	0
TOTAL PRODUITS	659 048	260 199

RUBRIQUES	Au 31/03/2023	Au 31/03/2023
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Pénalités, amendes, dons	12 733	449
Rappels d'impôts	0	0
Charges exceptionnelles diverses	44 870	96 831
Valeur comptable immobilisations cédées	0	0
Mali cession actions propres	26 538	29 384
Dotations amortissements et provisions	0	0
TOTAL CHARGES	84 142	126 664

RESULTAT EXCEPTIONNEL	574 905	133 534
------------------------------	----------------	----------------

(*) Produits exceptionnels sur exercices antérieurs 528 KE, subvention apprentis 75 KE

22. Participation/Intéressement des salariés

Elle a été calculée selon les accords de droit commun. Au 31 mars 2024 une provision de 120 k€ a été constituée au titre de l'intéressement

23. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été acquitté au taux de droit commun

RUBRIQUES	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	548 010	-121 327
Résultat exceptionnel	574 905	-143 726
Dont Intégration fiscale		92 601
TOTAL		-172 452

24. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	Base	Impôt correspondant
ACCROISSEMENTS		
Ecart de conversion actif		
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	0	0

ALLEGEMENTS		
Participation des salariés		
ORGANIC	55 498	13 875
Ecart de conversion passif	0	0
Provision effort construction	25 190	6 298
TOTAL DES ALLEGEMENTS	80 688	20 172

25. Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES	Au 31/03/2024	Au 31/03/2023
Effets escomptés non échus	0	0
Avals, cautions et garanties	0	0
TOTAL	0	0

Au 31 mars 2024, aucun emprunt n'était soumis à des clauses de covenants.

26.Éléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations	11 784 184	334 636
Créances rattachées à participations	44 351	0
Total Immobilisations	11 828 535	334 636
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	1 087 918	
Autres créances	14 030	
Total Créances	1 101 948	
Dettes		
Emprunts et dettes financières divers	773 345	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total Dettes	773 345	0

INNELEC MULTIMEDIA
Etats financiers au 31/03/2024

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Chiffre d'affaires		
Ventes de marchandises	147 233	
Prestations de services		179 225
Total chiffre d'affaires	147 233	179 225
Produits d'exploitation		
Redevances (Ultima, Virtua, Je Console, Difintel)	59 113	
Transfert de charge d'assurance		
Total produits divers gestion	59 113	
Produits financiers		
Intérêts des créances rattachées à participation		
Transfert de charges d'intérêts		0
Total produits financiers	0	0
Achat de marchandises		24 033
		24 033
Autres achats et charges externes		
Personnel prêté Jeux Vidéo & Co		
Prestations de services MDA		
Charge d'assurance		0
Total autres achats et charges externes		0
Charges diverses de gestion courante		
Redevances licences de marques		
Total charges diverses gestion		
Charges financières		
Intérêts des dettes rattachées à participation	3 749	0
Total charges financières	3 749	0

Les transactions effectuées avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales du marché.

INNELEC MULTIMEDIA
Etats financiers au 31/03/2024

27. Tableau des filiales et participations (en keuros)

Filiales et Participations (en K€)	Capital	Reserves en report a nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Brut	Valeur comptable des titres détenus non réévalués NET	Prêt et avances consentis par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous											
1- Filiales (+ 50% du capital détenu)											
JEUX VIDEO AND CO SAS AU CAPITAL 36 807 EUROS 45, RUE DELIZY 93500 PANTIN	37	-76	100	9 986	0	689	0	266	-274	0	
INNELEC TECHNOLOGIES SAS AU CAPITAL DE 728 812 45, RUE DELIZY 93500 PANTIN	729	-87	99,99	1 321	987	250	0	0	-0,3	0	
KONIX INTERACTIVE LIMITED AU CAPITAL DE 10 000HKD Rooms 1104-04, 38 Gloucester Road, HONG KONG	1	0	100	1	1	1	0	0	0	0	
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE SARL AU CAPITAL DE 10 000 DHS 7 RESIDENCE RAMI RUE SEBTA CASABLANCA MAARIF 20100 MAROC	1	11	100	1	1	27	0	0	-5	0	
2- Participations (10 à 50 % du capital détenu)											
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
1- Filiales non reprises en A											
a. Filiales francaises											
b. Filiales étrangères											
2- Participations non reprises aun \$ A											
a. Dans les sociétés francaises											
XANDRIE SAS AU CAPITAL DE 5 416 045 EUROS 45, RUE DELIZY 93500 PANTIN	24 010	- 3783	0.87	335	335	0	221	30 238	-3 562	0	
b. Dans les sociétés étrangères											

28.Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes d'Innelec Multimedia s'élèvent à 140 K€ au total.

	INNELEC MULTIMEDIA
DELOITTE	
Honoraires liés à la certification des comptes	112 000
GATTI CONSEIL	
Honoraires liés à la certification des comptes	28 620
Total	140 620

INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy,

93500 PANTIN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2024

Gatti Conseil

68, rue Albert Perdreau

78140 Vélizy-Villacoublay

SARL au capital de 10 000 €

807 517 776 RCS Versailles

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie

Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la

Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy,

93500 PANTIN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2024

A l'assemblée générale de la société INNELEC MULTIMEDIA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INNELEC MULTIMEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Velizy-Villacoublay et Paris-La Défense, le 30 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

Gatti Conseil

Deloitte & Associés

Bertrand Gatti

Benjamin HADDAD

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan Consolidé

En K€	Notes	Mars 2024	Mars 2023
Goodwill	Note 5.1	513	655
Immobilisations incorporelles	Note 5.2	6 299	5 744
Immobilisations corporelles	Note 5.3	9 971	12 655
Immobilisations financières	Note 5.4	1 832	2 050
Actifs d'impôts différés	Note 5.5	564	891
Total actif immobilisé		19 179	21 996
Stocks et en-cours		13 582	12 972
Clients et comptes rattachés	Note 5.6	23 120	25 025
Autres créances	Note 5.6	9 484	7 149
Trésorerie et équivalent de trésorerie	Note 5.7	22 064	18 619
Total actifs courants		68 250	63 764
Total Actif		87 429	85 760
Capital	Note 5.8	4 675	4 605
Réserves liées au capital		19 834	19 434
Réserves consolidées		- 1 875	- 1 375
Résultat consolidé groupe		957	1 338
Actions propres	Note 5.8	- 474	- 478
Total capitaux propres		23 117	23 524
Provisions à long terme	Note 5.10	542	531
Passifs financiers non courants	Note 5.11	7 876	10 472
Autres dettes non courantes		-	-
Passif d'impôts différés	Note 5.13	188	190
Passifs non courants		8 606	11 193
Provisions à court terme		-	-
Dettes fournisseurs	Note 5.12	25 888	26 242
Passifs financiers courants	Note 5.11	16 438	17 669
Autres dettes courantes	Note 5.12	13 379	7 133
Passifs courants		55 705	51 044
Total Passif		87 429	85 760

1.2. Compte de résultat consolidé

En K€	Notes	Mars 2024	Mars 2023
Chiffre d'affaires	Note 6.1	186 969	163 285
Autres produits d'exploitation	Note 6.2	1 050	382
Produit des activités ordinaires		188 019	163 667
Achats consommés		- 165 367	- 140 709
Marge brute		22 652	22 957
Charges externes	Note 6.3	- 8 616	- 9 649
Impôts et taxes		- 856	- 1 079
Charges de personnel	Note 6.4	- 8 663	- 8 019
Dotations et reprises aux amortissements	Note 6.6	- 1 878	- 1 908
Dotations et reprises de provisions	Note 6.6	- 76	396
Résultat opérationnel courant		2 563	2 698
<i>% du CA HT</i>		<i>1,37%</i>	<i>1,65%</i>
Autres produits et charges opérationnels	Note 6.5	- 142	-
Résultat sur cession de participations		-	-
Résultat opérationnel non courant		- 142	-
Coût de l'endettement financier	Note 6.7	- 1 061	- 788
Autres produits et charges financiers	Note 6.7	3	83
Résultat avant impôt		1 360	1 828
<i>% du CA HT</i>		<i>0,73%</i>	<i>1,12%</i>
Impôts sur les bénéfices	Note 6.8	- 403	- 490
Résultat net des sociétés intégrées		957	1 338
<i>% du CA HT</i>		<i>0,51%</i>	<i>0,82%</i>
Résultat net de l'ensemble consolidé		957	1 338
Intérêts minoritaires		0	0
Résultat net (part du groupe)		957	1 338
Résultat par action	Note 5.8	0,32	0,46

1.3. Autres éléments du résultat global

En K€	Mars 2024	Mars 2023
Résultat net consolidé de l'exercice	957	1 338
Réévaluation des immobilisations incorporelles et corporelles		
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	- 185	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-
Instruments de capitaux propres hybrides	-	-
Impôts différés reconnus en capitaux propres	7	-
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 178	-
Etat du résultat global	779	1 338
Part du groupe	779	1 338
Part des intérêts minoritaires	-	-

1.4. Tableau de flux de trésorerie consolidé

En K€	Mars 2024	Mars 2023
Résultat net total consolidé	957	1 338
Ajustements :		
Elim. des amortissements et provisions	2 006	1 529
Variation des impôts différés	- 323	- 398
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2 640	2 469
Stocks	- 610	463
Créances clients	1 905	- 9 122
Autres créances	- 2 201	2 182
Dettes fournisseurs	- 354	4 251
Dettes fiscales et sociales	1 393	1 082
Autres dettes	4 881	149
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5 014	- 995
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	7 654	1 474
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 1 164	- 2 394
Variation des dépôts de garantie et caution	34	- 158
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	2 034
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 1 130	- 518
Augmentation de capital	-	195
Cession (acquisition) nette d'actions propres	5	- 2
Emission d'emprunts	624	7 157
Remboursement d'emprunts	- 1 089	- 5 905
Dividendes versés aux actionnaires du groupe	- 1 460	- 955
Autres flux liés aux opérations de financement	- 769	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	- 2 689	490
Variation de la trésorerie	3 835	1 446
Trésorerie d'ouverture	8 204	6 759
Trésorerie de clôture	12 039	8 204

1.5. Tableau de variation des capitaux propres

En K€	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Réserves de conversion	OCI	Résultats accumulés	Total capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres à mars 2022	4 511	8 976	8 043	0	504	1 170	23 204	0	23 204
Affectation résultat			1 170			-1 170	0		0
Variation de juste valeur							0		0
Ecart de conversion	0					0	0		0
Résultat de la période						1 338	1 338	0	1 338
Dividendes versés			-1 015				-1 015		-1 015
Augmentation de capital	95	74	-169				0		0
Mouvements sur actions propres			-2				-2		-2
Autres variations							0	0	0
Capitaux propres à mars 2023	4 605	9 050	8 027	0	504	1 338	23 524	0	23 525
Affectation résultat			1 338			-1 338	0		0
Variation de juste valeur	0				-178	0	-178		-178
Résultat de la période						957	957	0	957
Dividendes versés			-1 460				-1 460		-1 460
Augmentation de capital	70	145	56				271		271
Mouvements sur actions propres			5				5		5
Autres variations							0	0	0
Capitaux propres à mars 2024	4 675	9 195	7 966	0	326	957	23 117	0	23 117

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers IFRS du Groupe INNELEC MULTIMEDIA au 31 mars 2024 sont présentés conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne.

Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire du 10/06/2024.

Normes et interprétations nouvelles appliquées à compter du 1er avril 2023

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er avril 2022 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe au 31 mars 2023. Elles concernent principalement :

- L'amendement à IAS 37 « Contrats déficitaires – Coûts d'exécution des contrats » : En mai 2020, l'IASB a publié un amendement à IAS 37 relatif à l'évaluation des contrats onéreux. Cet amendement précise les coûts indirects à prendre en compte lorsque l'entité définit le « coût d'exécution » du contrat pour déterminer s'il s'agit d'un contrat déficitaire. L'impact n'est pas significatif pour le Groupe ;
- L'amendement à IAS 16 « Produit antérieur à l'utilisation prévue » : En mai 2020, l'IASB a publié un amendement à IAS 16 relatif à la comptabilisation des produits générés par une immobilisation pendant son transfert sur site ou sa mise en état. Cet amendement interdit à une entité de déduire ces produits du coût de l'immobilisation. Le Groupe n'est pas concerné par ce type d'immobilisation.
- Amendement IFRS 9 – Instruments financiers : L'amendement clarifie les frais à prendre en compte lors de la réalisation des tests quantitatifs pour déterminer si une renégociation de dette est substantielle ou non. Ainsi, les seuls frais à prendre en compte sont ceux encourus entre le prêteur et l'emprunteur.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 mars 2024

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et amendements mentionnés ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er avril 2023 :

- Amendements à IAS 1 « Informations à fournir sur les méthodes comptables » ;
- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » ;
- Amendements à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable » ;
- Amendements à IAS 12 « Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction » ;
- IFRS 17 « Contrats d'assurance – Principe de comptabilisation, évaluation, présentation ». Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif de l'application de ces normes pour les prochains exercices.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La consolidation au 31 mars 2024 porte sur 5 sociétés intégrées globalement. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 mars 2024 est la suivante et n'a pas évolué sur l'exercice:

Sociétés	Sièges	N° Siret	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode
INNELEC MULTIMEDIA	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	32794862600020	100,00 %	100,00 %	Globale
INNELEC TECHNOLOGIES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43198050700013	99,00 %	99,00 %	Globale
JEUX VIDEO AND CO	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43480187400018	100,00 %	100,00 %	Globale
KONIX INTERACTIVE LTD	Rooms 1104-04, 38 Gloucester Road, Hong Kong	HK 20217	100,00 %	100,00 %	Globale
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE	7 Rue Sebta Maarif-Casablanca	299577	100,00 %	100,00 %	Globale

Une entité est consolidée selon la méthode de l'Intégration Globale lorsque le Groupe contrôle l'entité sur la base de trois critères :

- le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- l'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

En pratique et conformément à la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date de perte de contrôle desdites filiales.

Les modifications de pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Il existe des sociétés qui ne sont pas intégrées au Groupe (voir Note 5.4).

4. MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

4.1. Principes et modalités de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère INNELEC MULTIMEDIA détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés intégrées ont arrêté leurs comptes annuels au 31 mars 2024.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminées.

Lorsque la prise de contrôle d'une entreprise entrant dans le périmètre de consolidation suivant la méthode de l'intégration globale a lieu en cours d'exercice, seuls les produits et les charges postérieurs à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat.

Compte-tenu de la performance opérationnelle du groupe et des perspectives d'activité, le principe de la continuité d'exploitation est maintenu.

4.2. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements, estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêtés des comptes, portent en particulier sur :

- la valorisation des actifs incorporels (voir Note 4.4.1),
- des tests de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles (notamment les principales hypothèses utilisées dans le calcul des montants recouvrables) (voir Note 4.4.1),
- de la valorisation des contrats de locations (voir Note 4.4.4),
- des engagements de retraites (voir Note 4.4.11)
- de la détermination du montant des provisions (voir Note 4.4.11)
- de l'évaluation des impôts différés (voir Note 4.4.15),

Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, ultérieurement, différentes de la réalité.

4.3. Modalités de consolidation

4.3.1. Conversion des états financiers des sociétés étrangères hors zone euro

La devise de présentation des comptes consolidés est l'euro ; les comptes de la filiale Konix Interactive Limited étant établis en Hong Kong Dollars et ceux de Multimedia Distribution Afrique en Dirhams Marocains sont convertis en euros :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours de change à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et inscrites en réserves en écarts de conversion.

4.3.2. Regroupement d'entreprises et autres variations de détention dans des participations

En application de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont évalués et comptabilisés selon les principes décrits ci-dessous.

- À la date d'acquisition, les actifs acquis et les passifs repris identifiables, évalués à leur juste valeur, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise sont comptabilisés séparément du goodwill ;
- Le coût d'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie et des ajustements de prix valorisés à la juste valeur, hors frais d'acquisition de titres. Les frais d'acquisition sont constatés en charge de l'exercice sur l'agrégat « Autres charges opérationnelles ». Lorsque l'impact est significatif, les compléments de prix (earn-out) sont actualisés. L'impact de la désactualisation est constaté en résultat sur la ligne « Autres produits et charges financiers ».
- Toute prise ou cession de participation dans une filiale ne modifiant pas le contrôle est considérée comme une transaction entre actionnaires et doit être comptabilisée directement en capitaux propres ;
- En cas de prise de contrôle par étapes, le coût du regroupement d'entreprises inclut la juste valeur, à la date de prise de contrôle, de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- Les engagements de rachat de titres donnés par le Groupe à des participations ne donnant pas le contrôle minoritaires dans des filiales sont comptabilisés au passif lorsqu'ils sont payables en trésorerie ou en actifs financiers.

4.4. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

4.4.1. Goodwill et immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- Un caractère identifiable et séparable ;
- Le contrôle d'une ressource ;
- L'existence d'avantages économiques futurs

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

⇒ Immobilisations incorporelles identifiables

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles. Ils sont principalement constitués des marques, portefeuille clients, de la plate-forme internet et de logiciels acquis.

Les logiciels et la plate-forme internet font l'objet d'un amortissement pour dépréciation sur une durée de deux à cinq ans, selon le mode linéaire. La nouvelle solution SAGE X3 a fait l'objet d'un amortissement pour dépréciation sur une durée de sept ans, selon le mode linéaire.

La clientèle acquise auprès de la société DEG a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 20 ans. Les marques ne sont pas amortis.

Tous ces actifs peuvent faire l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité.

Les actifs et passifs acquis ont été évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et mode d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

⇒ Goodwill

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, le goodwill est évalué à la date d'acquisition des titres de la société acquise. Le Goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les Goodwills ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible de survenir. Toutes les dépréciations constatées sont irréversibles.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ».

4.4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

- Matériel industriel : 4 à 10 ans
- Agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans

- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 7 ans
- Mobilier : 10 ans

4.4.3. Dépréciation des immobilisations

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du Goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de la valeur.

⇒ Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'organisation liée à la gestion des marques et Goodwills est construite au niveau du réseau Jeux Vidéo And Co (JVCO), tant pour les équipes que les moyens et les investissements.

Le groupe a défini une unité génératrice de trésorerie au niveau du réseau JVCO, qui regroupe l'ensemble de ses marques et goodwills. Le groupe a déterminé qu'il n'y a qu'une seule UGT et que les actifs propres au réseau JVCO sont testés en tenant compte des flux spécifiques attachés au réseau JVCO.

C'est le niveau le plus bas, car les entrées de trésorerie générées sont multiples et ne peuvent être rattachées à une marque ou un fonds de commerce en particulier.

⇒ Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de commerce de détail, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires.

La valeur d'utilité, déterminée essentiellement pour les marques, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir des flux de trésorerie actualisés, en tenant compte d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation est donné ci-après. Le plan d'affaires utilisé ne comprend pas d'augmentation de capacité ni de restructurations futures.

Le taux d'actualisation retenu au 31 mars 2024 est de 11.35%. Il s'agit du meilleur taux estimé par la société en fonction des risques inhérents au secteur d'activité.

⇒ Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable des actifs excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « autres produits et charges opérationnels ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Lors de la reprise de perte de valeur, la valeur comptable ne peut excéder celle qui aurait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée sur un Goodwill n'est jamais reprise.

4.4.4. Contrats de location

Le Groupe est engagé dans des contrats de location immobilière (bureaux) et mobilière (véhicules, matériel informatique).

Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en retour d'un paiement. Au commencement du contrat, un preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette financière représentative de l'obligation locative.

L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, c'est-à-dire au montant initial de la dette de loyers retraitée de tout paiement de loyers déjà effectué à la date de début du contrat, augmenté des charges initiales directes éventuellement supportées et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site où il se trouve, moins tout avantage incitatif à la location éventuellement perçu. L'actif « droit d'utilisation » est ensuite amorti sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements locatifs sur la durée de location. Les paiements de location inclus dans l'évaluation de la dette locative comprennent les éléments suivants :

- les loyers fixes, y compris les loyers fixes en substance ;
- les loyers variables indexés sur un indice ou un taux, initialement mesurés sur la base de l'indice ou du taux en question à la date de début du contrat ;
- les montants payables au titre de la garantie de valeur résiduelle ; et
- le prix d'exercice d'une option d'achat que la société est raisonnablement certaine d'exercer,
- les loyers payés au cours de la période de renouvellement si la société est raisonnablement certaine d'exercer une option de prolongation et
- les pénalités de résiliation anticipées du contrat de location, à moins que la société ne soit raisonnablement certaine de ne pas résilier le contrat par anticipation.

La dette de loyers est évaluée de façon subséquente au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au compte de résultat, une charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif est enregistrée dans le résultat d'exploitation et une charge financière relative aux intérêts sur la dette de loyers est présentée en résultat financier. Dans le tableau de flux de trésorerie, les flux de financement sont impactés par les intérêts payés et par la dette de loyers remboursée.

La durée du contrat correspond à la période non résiliable à laquelle s'ajoutent les options de renouvellement que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer.

Le Groupe a retenu les mesures de simplification permettant d'exclure les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois et les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Les taux d'actualisation retenus dans ces estimations s'élèvent à 4% pour les contrats de locations immobilières et 1% pour les contrats de location mobilière. Ces taux représentent le taux d'endettement marginal du preneur correspondant au taux d'intérêt qu'il obtiendrait pour emprunter les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif

de valeur identique à celui du droit d'utilisation, sur une durée et avec une garantie similaire à celles du contrat et dans un environnement économique similaire.

La typologie des contrats retraités est la suivante :

- Contrats de location immobilière ;
- Contrat de sous-location immobilière ;
- Contrat de location de matériel de transport.

Le cas particulier de la sous-location a été retraité de la manière suivante :

- le droit d'utilisation des contrats de location a été minoré de la valeur du contrat de sous location reclassée en créance financière ;
- les amortissements des contrats de location ont également été minorés des amortissements du contrat de sous location qui n'est pas considérée comme un actif ;
- la créance financière est minorée chaque année des remboursements calculés.

Les contrats de location de moins d'un an au 1er avril 2019, ainsi que les contrats portant sur des actifs de peu de valeur (inférieur à 5 000 €), ne sont toutefois pas concernés par ces nouvelles dispositions.

4.4.5. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courant et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt : inférieure ou supérieure à un an.

Les titres de participation non consolidés sont des actifs disponibles à la vente présentés en actifs financiers non courants.

Les titres de participations non consolidés correspondent à des entités non contrôlées ou à des sociétés sans activité. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition et font l'objet d'une éventuelle provision pour dépréciation en fonction de leur valeur d'usage à la clôture de l'exercice, laquelle est appréciée par rapport à la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement rectifiés, pour tenir compte de l'intérêt de détenir ces sociétés, de leurs perspectives de développement et des plus-values potentielles sur valeurs d'actif.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

Les autres titres sont des instruments de capitaux propres évalués conformément à la norme IFRS 9 à la juste valeur par résultat par défaut. La norme permet sur option de faire le choix, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de comptabiliser la variation de juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Pour ces titres, seuls les dividendes peuvent être comptabilisés en résultat.

Le Groupe Innelec comptabilise les variations de juste valeur dans les capitaux propres.

Pour les titres cotés sur un marché actif, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur d'un instrument n'est pas déterminée de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les dépôts et cautionnements sont évalués en fonction de leur recouvrabilité.

Il n'y a pas d'actifs financiers échus impayés et non dépréciés.

4.4.6. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilées à des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport.

Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de l'exercice, mais au fil du temps.

4.4.7. Créances courantes

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale et prennent en compte les effets escomptés non échus.

Les créances clients dont la date d'échéance du règlement de leurs factures est dépassée de plus de 120 jours, sont imputées au compte « client douteux ». Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non recouvrement.

La norme IFRS 9 concernant les pertes de crédit attendues sur les créances commerciales n'a pas d'impact significatif au 31 mars 2024 compte-tenu du fait que la totalité des créances commerciales fait l'objet d'une assurance-crédit et que les pertes constatées sur les exercices antérieures sont jugées non significatives.

4.4.8. Avoir à recevoir des fournisseurs

Il existe de nombreux contrats d'achats et accords avec les fournisseurs prévoyant des rabais, remises et ristournes commerciales (les « RRR ») ainsi que des coopérations commerciales. Ces RRR sont basés sur les volumes d'achats effectués auprès de ces fournisseurs ou d'autres conditions contractuelles. Les accords avec les fournisseurs sont généralement signés par année civile.

Les remises, rabais et ristournes reçus de la part de ces fournisseurs sont évalués mensuellement sur la base :

- des contrats signés avec les fournisseurs
- des volumes d'achats effectués sur l'année civile
- des prévisions de volumes d'achat pour l'estimation des RRR pour la période du 1er janvier au 31 mars.

Cette évaluation est notamment basée sur le montant des achats annuels, des quantités d'articles achetées et d'autres conditions contractuelles.

Certaines ristournes à obtenir des fournisseurs sont également basées sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs avec Innelec Multimedia au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1er janvier au 31 mars. Elles sont comptabilisées en réduction du coût des achats.

4.4.9. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires (soldes débiteurs et créditeurs dans la mesure où ils font partie intégrante de la gestion de la trésorerie), ainsi que des équivalents de trésorerie. Il s'agit de placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

4.4.10. Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôts.

4.4.11. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

Les provisions pour risques font l'objet d'une évaluation en fonction du risque estimé.

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19R. En 2021, l'IFRIC a soumis une nouvelle méthode d'évaluation de l'engagement. Cette nouvelle méthode correspond à une nouvelle interprétation de la norme IAS 19. L'évaluation de ces engagements résulte d'une projection d'un calcul actuariel.

Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2024 sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation retenu est de 3,32 %, contre 3,8 % en mars 2023
- La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 2002, avec décalage d'âge
- Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 20 % en fonction de l'ancienneté et de la catégorie socioprofessionnelle.
- Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, a été fixé à 2,5% pour les non cadres et 3% pour les cadres.
- La convention collective applicable est la convention collective du Commerce de gros.
- Le montant de l'engagement est calculé selon l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite de l'ensemble du personnel.
- Il s'agit par conséquent d'une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales.
- L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et de 20 ans pour les non cadres.

Ces hypothèses ont conduit à constater des engagements pour un montant de 541 K€ au 31/03/2024.

Concernant le taux d'actualisation, si le taux d'actualisation diminue de 0,25 point par rapport à celui utilisé, la provision augmente de 14 K€. Si le taux d'actualisation augmente de 0,25 point par rapport à celui utilisé, la provision diminue de 13 K€.

La société est engagée dans plusieurs litiges avec des tiers. Assistée de ses conseils, elle a estimé, au cas par cas et au mieux de ses connaissances, les risques encourus et a constaté des provisions pour tenir compte de ces risques.

4.4.12. Passifs financiers

⇒ Passifs financiers non courants

La partie des emprunts dont le terme est à plus d'un an est comptabilisée au coût amorti et est présentée en passifs financiers non courants.

⇒ Passifs financiers courants

Les passifs financiers courants tiennent compte de la part à moins d'un an des emprunts, des effets escomptés non échus et des crédits spots.

Les passifs financiers comprennent les emprunts liés aux retraitements des contrats de locations en application de la norme IFRS 16.

La partie des emprunts dont le terme est à plus d'un an est comptabilisée au coût amorti et est présentée en passifs financiers non courants.

Le Groupe a signé un contrat d'affacturage avec la banque Crédit Mutuel Factoring auprès de laquelle il cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le Factor assure la gestion, le recouvrement courant (si le mandat de recouvrement est révoqué) ainsi que l'encaissement des créances à lui transférées et enregistre en compte les différentes opérations relatives à ces créances. Ainsi le présent contrat ne répond pas aux définitions d'un contrat déconsolidant. Les créances cédées au Factor sont présentées en dettes financières

Le contrat d'affacturage stipule que les créances clients cédées par le Groupe et non réglées dans un délai de 85 jours après son échéance, seront réputées litigieuses. A défaut de recevoir dans un délai de 30 jours des éléments probants, les créances pourront être débitées du compte courant.

En cas de révocation des mandats susvisés, si, au terme de 100 jours après la date d'échéance, la créance demeure impayée, le Factor peut faire le choix de procéder à son débit définitif auquel cas, le Groupe redeviendra propriétaire de la créance débitée. Dans cette situation de définancement des créances, ces dernières ne sont plus suivies par la banque Crédit Mutuel Factoring mais retournées au Groupe chargé d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances à la société d'affacturage. Dans ce cas, ces créances sont « réinscrites » en créances clients avec pour contrepartie une dette financière vis-à-vis du Factor.

4.4.13. Marge brute

Le « prix de revient des ventes » intègre les achats nets de ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre

4.4.14. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période.

4.4.15. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur. Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont les suivantes :

- INNELEC MULTIMEDIA
- INNELEC TECHNOLOGIES
- JEUX VIDEO AND CO (EX ULTIMA GAMES)

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt appliqué à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôts reportables ne sont comptabilisés que lorsque la récupération est jugée probable. En application de la norme IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le taux d'impôt retenu pour calculer les impôts différés est de 25 %.

4.4.16. Plan d'attribution d'actions

Certains dirigeants et salariés peuvent bénéficier :

- ⇒ de plans d'achat ou de souscription d'achat d'actions leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu ;
- ⇒ de plans d'actions gratuites.

Les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions donnent lieu à enregistrement d'une charge de personnel qui représente l'avantage octroyé sous forme de droits à des actions et qui est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Pour l'ensemble des plans, la charge de personnel est répartie linéairement en résultat sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des réserves au bilan.

La norme IFRS 2 « paiement en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation de tels plans. Les charges relatives aux plans d'actions gratuites en cours d'acquisition ou dont l'acquisition a été réalisée au cours de l'exercice ont été comptabilisées au 31 mars 2024.

4.4.17. Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en supposant l'exercice de l'ensemble des options existantes et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

4.4.18. Information sectorielle

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ses différents produits (logiciels, jeux et accessoires pour consoles, consoles de jeux, accessoires pour la mobilité, accessoires électroniques, produits dérivés, produits sous la marque Konix, produits connectés et divers autres produits de loisirs). Elle réalise la très grande majorité de son chiffre d'affaires en France Dom Tom inclus.

Une information sur le chiffre d'affaires réalisé par type de produits, par canal de distribution et par zone géographique est donnée à la note 5.1.

4.4.19. Reconnaissance du revenu lié à des contrats avec les clients

En application de la norme IFRS 15, les ventes réalisées par Innelec sont comptabilisées en « produits des activités ordinaires ». Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques (dont ULTIMA, STRATAGAMES, DIFINTEL JE CONSOLE). Les ventes sont comptabilisées lors du transfert de contrôle, c'est-à-dire, le plus souvent à la date d'expédition.

L'analyse des transactions et contrats représentatifs réalisée pour les différentes sources de revenus significatives du Groupe a mis en évidence que les principes comptables appliqués par le Groupe en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres revenus opérationnels restent valides dans le cadre de l'application d'IFRS 15.

Le transfert de contrôle intervient, à l'expédition ou à la mise à disposition des clients à notre entrepôt, des marchandises préparées et facturées.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement. Il est accordé des remises qui sont définies contractuellement. Il est tenu compte dans la comptabilité des avoirs à établir en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder. Les règles de retours sont définies contractuellement. Aucun retour n'est accepté hors délai, sauf cas exceptionnel.

Comme présenté dans la note 5.1, 99% du chiffre d'affaires du Groupe provient des ventes de marchandises de la société mère, INNELEC MULTIMEDIA.

Le groupe n'a aucun accord de rachat de biens vendus.

4.4.20. Actifs et passifs financiers

La norme IFRS 9 établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces principes ont remplacé à compter du 1er janvier 2018 ceux énoncés par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». La norme IFRS 9 a notamment introduit:

- une nouvelle classification des instruments financiers, fondée sur le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments financiers,
- un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes de crédit attendues, en remplacement du modèle jusqu'alors basé sur les pertes avérées,
- de nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

4.4.21. Evènements significatifs de l'exercice

⇒ Transfert vers un nouvel ERP

Le système d'information d'Innelec reposait en partie sur un ERP Tolas qui a bénéficié de nombreuses améliorations depuis sa mise en service et dont la dernière version a été virtualisée en 2022 pour être transférée sur une architecture sécurisée et optimisée.

Souhaitant faire évoluer son système d'information vers un univers Windows plus évolutif, le Groupe a opté pour la solution SAGE X3. Au cours de l'exercice 2022-2023 les équipes d'Innelec ont été mobilisées pour préparer et configurer ce nouvel ERP dont la mise en service est intervenue en juin 2023.

Le transfert s'est déroulé comme anticipé et sans rupture d'activité. Au cours des mois qui ont suivi les équipes opérationnelles et IT ont collaborées pour apporter des modifications et des évolutions en fonction des attentes métiers des différents services de la société.

Ces évolutions seront poursuivies au cours des prochains exercices pour gagner en efficacité et en productivité.

⇒ **Gains de productivité du nouveau site logistique de Moussy**

Au cours de l'exercice 2022-2023 le Groupe avait transféré l'ensemble de ses activités logistiques sur le site de Moussy en aout 2022. Ce site, situé à proximité de l'Aéroport Charles de Gaulle, d'une superficie totale de 15 000 M2 est idéalement situé à proximité des grands axes routiers et aéroportuaires.

Ce site a permis au cours de l'exercice 2023-2024 au groupe d'augmenter ses capacités de stockage de +67% et de réduire significativement ses coûts de personnels intérimaires préalablement réparti sur 4 sites, ainsi que les coûts de transports inter dépôts.

⇒ **Préparation de la mise en place d'un nouveau WMS**

Depuis aout 2023 les équipes logistiques et IT préparent la migration du système d'exploitation de l'entrepôt (TOLAS + CIUCH) vers GEODE qui est le WMS de SAGE. La base article a déjà été transférée sur cette nouvelle plateforme et il s'agit désormais de revoir l'organisation de l'entrepôt et l'optimisation des flux.

Ce nouveau WMS s'accompagne de nouvelles procédures de traitement des commandes et de sécurisation des process, tout en optimisant le remplissage des cartons pour un meilleur calage des produits et une optimisation des coûts de transports. Ce nouvel outil doit permettre également des gains de productivité significatifs pour les prochains exercices.

La mise en place de ce nouveau WMS est prévu durant les ponts des 8 au 12 mai 2024 pour ne pas affecter la production et les services aux clients. Les équipes logistiques et IT sont confiantes sur la réussite de ce transfert qui complètera harmonieusement la transformation des systèmes d'informations de la société.

⇒ **Signature de nouveaux accords de licences pour Konix**

Les produits sous licences du Manga One Piece ont été disponibles en début d'exercice 2023-2024 ainsi que les produits sous licence PSG, dont les accords de licences avaient été signé sur l'exercice précédent.

Konix a également commercialisé sur l'exercice 2023-2024 les accessoires gaming et les produits dérivés de la licence « Stranger Things », série télévisée américaine de science-fiction diffusée depuis juillet 2016 sur Netflix.

Sur l'exercice 2023-2024 Konix a signé de nouveaux accords de licences qui lui permettront d'élargir son catalogue et qui seront des leviers dans son développement à l'international. Il s'agit des licences Wednesday, Hello Kitty et Alchemy.

5. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

5.1. Goodwill

<i>En K€</i>	Ouverture	Variations de Périmètre	Dotations de l'exercice	Clôture
Valeur brute Goodwill	1 428			1 428
Dépréciation	- 773		- 142	- 915
Valeur nette	655		- 142	513

Détail du Goodwill	Brut	Dépréciation	Mars 2024 Net	Mars 2023 Net
Virtua Concept	801	- 547	254	254
Saint Malo	452	- 322	130	272
Ultima	108	-	108	108
Dinfintel	21	-	21	21
Cv Distribution	46	- 46	-	-
Valeur nette	1 428	- 915	513	655

5.2. Immobilisations incorporelles

En K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de Périmètre	Reclassements	Clôture
Concessions, brevets & licences (1)	8 891	545	-19			709	10 125
Immobilisations incorporelles en cours	1 127	364				-709	781
Autres immobilisations incorporelles (2)	3 184						3 184
Total immobilisations incorporelles	13 202	909	-19	0	0	0	14 091
Amt/dép. conc, brevets & dts similaires	-5 580		18	-193			-5 755
Amt/dép. autres immos incorp.	-1 878			-159			-2 037
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	-7 458	0	18	-352	0	0	-7 792
Total valeur nette	5 744	909	-1	-352	0	0	6 299

(1) Le poste est principalement constitué de marques pour 3 259 K€, de la plate-forme internet pour 2 633 K€ ainsi que de logiciels.

(2) Le poste correspond essentiellement au portefeuille de clientèle acquis auprès de DEG

La valeur d'utilité des marques est appréhendée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie (voir Note 4.4.3). Si la marge incluse dans les flux de trésorerie varie de -1%, la valeur d'utilité diminue de 62 K€.

Innelec Multimedia a acquis en avril 2011, une partie de la clientèle de la société DEG pour une valeur définitive totale de 3,33 M€ dont 0,15 M€ de droits d'enregistrement. La valeur d'acquisition a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans. La valeur nette à la clôture est de 1.3 M€.

5.3. Immobilisations corporelles

En K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variation	Fin de contrat	Clôture
Constructions	81						81
Installations tech, matériel & outillage	3 065		-210				2 855
Matériel de bureau	3 307	44	-1 188				2 163
Matériel de transport	76						76
Immobilisations corporelles en cours	11	161					172
Immobilisations corporelles - IFRS 16	12 063				309	-2 446	9 926
Autres immobilisations corporelles	6 778	50	-1 987				4 840
Total immobilisations corporelles	25 381	255	-3 385	0	309	-2 446	20 114
Amt/dép. matériel de bureau	-2 813		1 188	-129			-1 754
Amt/dép. matériel transport	-42			-11			-54
Amt/dép. constructions	-81			0			-81
Amt/dép. install tech, matériel & outill.	-3 032		210	-17			-2 839
Amt/dép. immobilisations corporelles - IFRS 16	-2 854				-281		-3 135
Amt/dép. autres immobilisations corp.	-3 903		1 987	-364			-2 279
Total amt/dép. immobilisations corporelles	-12 725	0	3 385	-521	-281	0	-10 142
Total valeur nette	12 656	255	0	-521	28	-2 446	9 971

5.4. Actifs non courants

En K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Juste valeur	Clôture
Titres des sociétés non consolidées (1)	1 448				-184	1 264
Créances rattachées à des part.	37					37
Intérêts courus sur créances et prêts	7					7
Autres titres immobilisés	0	20				20
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	769		-54			715
Total immobilisations financières	2 261	20	-54	0	-184	2 044
Dépréciations des titres	-212			0		-212
Dép autres créances ratt participat. - non courant	0					0
Dép créances ratt. et int. courus - courant	0					0
Total dép. immobilisations financières	-212			0		-212
Total valeur nette	2 050	20	-54	0	-184	1 832

(1) Les participations non consolidées sont les suivantes :

En K€	%Intérêt	Brut	Dépréciation	Net
Chez Innelec Multimédia				
Difintel Espagne	NS	10	10	0
Xandrie	0,87%	753	0	753
As de Com	19,00%	2	0	2
Chez Innelec Technologies				
Objective Soft	6,19%	2	2	0
Idm	8,09%	233	0	233
Numecent Holding ltd	0,23%	264	200	64
Total valeur nette		1 264	212	1 052

5.5. Actifs d'impôts différés

En K€	Mars 2023 Ouverture	Variation	Mars 2024 Clôture
Différences temporaires	243	36	279
Déficits fiscaux reportables	469	-330	139
Retraitement clientèle DEG	67	-4	63
Retraitement IFRIC 21	48	-7	41
Divers	63	-22	41
Total	890	-327	563

5.6. Actifs courants

En K€	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Reclassements	Variations de Périmètre	Clôture
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	55	3				57
Stocks de marchandises	13 103	677				13 780
Dép. des stocks de marchandises	-186	0	-70			-256
Total stocks et en-cours	12 972	680	-70			13 582
Clients et comptes rattachés	24 200	-1 879				22 321
Factures à établir	834	-7				827
Dép. clients et comptes rattachés	-9	0	-19			-28
Totals clients et comptes rattachés	25 025	-1 886	-19	0		23 120
Fournisseurs - avances et acomptes versés	1 082	-43				1 039
Fournisseurs débiteurs (rrr et autres avoirs)	2 240	1 723				3 963
Créances sur personnel & org. sociaux	50	45				95
Créances fiscales - hors is - courant	2 393	870				3 263
Autres créances - courant	509	-128				381
Charges constatées d'avance	875	-132				743
Total autres créances	7 149	2 335				9 484
Disponibilités	18 619	3 444				22 064
Total disponibilités	18 619	3 444				22 064
Total actifs courants	63 764	4 573	-89	0	0	68 250

En K€	Mars 2024	Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Charges constatées d'avance	743	743				
Fournisseurs - avances et acomptes versés	1 039	1 039				
Fournisseurs débiteurs (rrr et autres avoirs)	3 963	3 963				
Clients et comptes rattachés	22 321	22 321				
Factures à établir	827	827				
Créances sur personnel & org. sociaux	95	95				
Créances fiscales - hors is - courant	3 263	3 263				
Autres créances - courant	381	381				
Dép. clients et comptes rattachés	-28	-28				
Total Créances par échéance	32 604	32 604				

5.7. Trésorerie et endettement financier

En K€	Mars 2023 Ouverture	Variation	Mars 2024 Clôture
Disponibilités	18 619	3 445	22 064
Trésorerie brute	18 619	3 445	22 064
Crédits spots	-10 415	390	-10 025
Trésorerie nette	8 204	3 835	12 039
Dettes financières (hors crédits spots)	-17 726	3 437	-14 289
Total	-9 522	7 272	-2 250

5.8. Capitaux propres

Le capital social de la société Innelec Multimédia est composé de 3 055 647 actions ordinaires au nominal de 1,53€ entièrement libérées.

⇒ Composition du capital social

Titres	Valeur nominale	Nombre au début de la période	Actions créées dans la période	Actions remboursées dans la période	Nombre en fin de période
Actions	1,53	3 010 103	45 544	0	3 055 647
Total		3 010 103	45 544	0	3 055 647

⇒ Titres auto-détenus

Rubrique	Nombre au début de la période	Augmentations	Diminutions	Nombre en fin de période
Actions propres	90 339		4 396	85 943
Total	90 339	0	4 396	85 943

Innelec Multimédia détient 85 943 actions propres pour une valeur de 473 589€, présentées en diminution des capitaux propres.

⇒ Attributions gratuites d'actions

Le Conseil de Surveillance du 19 septembre 2023 a constaté l'acquisition définitive de 13 000 actions gratuites sur les 14 000 prévues.

Un autre plan a été décidé en septembre 2023 avec l'attribution de 12 500 actions gratuites.

Les caractéristiques des plans sont les suivants :

- La valorisation des actions correspond au cours de bourse à la date d'attribution
- Les actions ne sont acquises qu'après une période d'acquisition d'un an suivie d'une période de conservation d'un an.

⇒ Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat par action dilué sont quasiment identiques car le Groupe Innelec n'a pas émis d'instruments dilutifs significatifs.

Les résultats nets par action sont calculés sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circularisation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues.

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions (hors actions propres)

	MARS 2024	MARS 2023
Nombre d'actions en circulation	3 055 647	3 010 103
Moyenne pondérée des levées d'options		-
Moyenne pondérée des actions propres	- 85 943	- 90 339
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture	2 969 704	2 919 764

Calcul du résultat par action de base

	MARS 2024	MARS 2023
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	2 969 704	2 919 764
Résultat net part du groupe (en K€)	957	1 338
Par action (€)	0,32	0,46

Calcul du résultat par action dilué

	MARS 2024	MARS 2023
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, hors instruments dilutifs	2 982 204	2 933 764
Résultat net part du groupe (en K€)	957	1 338
Par action (€)	0,32	0,46

5.9. Intérêts minoritaires

Les réserves et résultats relatifs aux intérêts minoritaires qui sont hors groupe sont non significatifs et sont affectés aux réserves groupes.

5.10. Provisions

En K€	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise	Variations de périmètre	Reclassements	Clôture
Autres provisions pour risques - non courant	0					0
Total provisions pour risques	0					0
Provisions pour pensions et retraites - non courant	531	75	-64			542
Provisions pour pensions et retraites - courant	0					0
Total provisions pour charges	531	75	-64			542
Total provisions pour risques et charges	531	75	-64			542

5.11. Emprunts et dettes financières

En K€	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Autres variations	Fin de contrat	Clôture
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	1 656	408	-784			1 280
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant - IFRS 16	8 765			71	-2 290	6 546
Dépôts et cautionnement reçus	50					50
Total Dettes financières MLT	10 472	408	-784	71	-2 290	7 876
Emprunts auprès établis. de crédit - courant*	2 154	192	-286	1 396		3 456
Emprunts auprès établis. de crédit - courant - IFRS 16	1 145			-218	-156	771
Intérêts courus sur emprunts - courant	17	24	-17			24
Affacturage	3 939			-1 778		2 161
Crédits spots	10 400			-387		10 013
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	15		-3			12
Total Dettes financières CT	17 669	216	-305	-987	-156	16 438
Total emprunts et dettes financières	28 141	624	-1 089	-916	-2 446	24 314

*les autres variations correspondent aux achats à terme de dollars.

L'ensemble des prêts sont rémunérés à un taux d'intérêt fixe.

5.12. Passifs courants et non courant

En K€	Ouverture	Mouvements	Reclassements	Clôture
Dettes fournisseurs	25 237	-372		24 865
Factures non parvenues	1 005	18		1 022
Total dettes fournisseurs et assimilés	26 242	-354		25 888
Dettes sociales	1 685	137		1 822
Dettes fiscales (hors is et cvae)	1 717	1 305		3 022
Autres dettes	352	27	-29	350
Etat - impôts sur les bénéfices	53	-47		6
Clients - avances et acomptes reçus	595	-111		484
Clients - avoirs et rrr	2 351	5 262		7 613
Prod. constatés d'avance	379	-298		81
Total autres passifs courants	7 131	6 276	-29	13 379
Total passifs courants	33 374	5 922	-29	39 267

En K€	Mars 2024	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	1 280		1 280	
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant - IFRS 16	6 546		2 768	3 779
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	3 456	3 456		
Emprunts auprès établis. de crédit - courant - IFRS 16	771	771		
Affacturation	2 161	2 161		
Dépôts et cautionnement reçus	50			50
Intérêts courus sur emprunts - courant	24	24		
Dettes fournisseurs	24 865	24 865		
Factures non parvenues	1 022	1 022		
Clients - Avances et acomptes reçus	484	484		
Clients - Avoirs et RRR	7 613	7 613		
Dettes sociales	1 822	1 822		
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)	3 022	3 022		
Etat - impôts sur les bénéfices	6	6		
Autres dettes - courant	350	350		
Prod. constatés d'avance	81	81		
Crédits spots	10 013	10 013		
Intérêts courus non échus	12	12		
Total Dettes par échéance	63 581	55 705	4 047	3 829

5.13. Impôts différés

⇒ Passifs d'impôts différés

<i>En K€</i>	Mars 2023 Ouverture	Variation	Mars 2024 Clôture
Retraitements de consolidation	155	6	161
Retraitement IFRIC 21	15	-1	14
Retraitement IFRS 9	20	-7	13
Total	190	-2	188

6. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Chiffre d'affaires

En K€	Mars 2024	Mars 2023
Production vendue de services	1 672	1 877
Ventes de marchandises	185 297	161 408
Total Chiffre d'affaires	186 969	163 285

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère Innelec Multimédia. Le chiffre d'affaires des ventes de marchandises du Groupe est ventilé comme suit :

⇒ Par Univers

Univers	31/03/2024		31/03/2023		Variation	
	CA K€	%	CA K€	%	CA K€	%
Univers Console Consoles, logiciels pour console et accessoires, cartes Prépayées	164 877	88,18%	131 670	80,64%	33 207	25,22%
Univers Produits dérivés	14 805	7,92%	15 729	9,63%	-923	-5,87%
Univers Professionnel Logiciels professionnels	10	0,01%	107	0,07%	-97	-90,65%
Univers PC Grand public CD Rom de loisirs et accessoires PC	2 786	1,49%	3 470	2,13%	-684	-19,71%
Univers High Tech Tablettes, accessoires mobilité, objets connectés, TV	2 420	1,29%	9 322	5,71%	-6 901	-74,04%
Autres PLV	5	0,00%	6	0,00%	-1	-16,67%
Divers (*)	2 064	1,10%	2 981	1,83%	-917	-30,76%
TOTAL	186 969	100,00%	163 285	100,00%	23 684	14,50%

(*) Au 31.03.24, la ligne Divers comprend principalement 1 791 K€ de production vendue de services

(*) Au 31.03.23, la ligne Divers comprend principalement 1 979 K€ de production vendue de services

⇒ Par canal de distribution

Canal de distribution	31/03/2024		31/03/2023		Variation	
	CA K€	%	CA K€	%	CA K€	%
Grande distribution - Grand magasin	92 917	49,70%	70 121	42,94%	22 796	32,51%
Multi-spécialistes	56 075	29,99%	55 604	34,05%	472	0,85%
Autres canaux	23 622	12,63%	14 149	8,67%	9 474	66,96%
Commerce de proximité et revendeurs professionnels	8 486	4,54%	12 788	7,83%	-4 302	-33,64%
Web	3 805	2,04%	7 641	4,68%	-3 837	-50,21%
Divers	2 064	1,10%	2 981	1,83%	-917	-30,76%
TOTAL	186 969	100,00%	163 285	100,00%	23 684	14,50%

(*) Au 31.03.24, la ligne Divers comprend principalement 1 791 K€ de production vendue de services

(*) Au 31.03.23, la ligne Divers comprend principalement 1 979 K€ de production vendue de services

⇒ Par zone géographique

Zone Géographique	31/03/2024		31/03/2023		Variation	
	CA K€	%	CA K€	%	CA K€	%
France	159 869	85,51%	142 130	87,04%	17 739	12,48%
Europe	21 544	11,52%	12 657	7,75%	8 887	70,21%
Afrique	2 898	1,55%	4 628	2,83%	-1 731	-37,38%
Autres zones	595	0,32%	887	0,54%	-293	-32,92%
Divers	2 064	1,10%	2 981	1,83%	-988	-30,76%
TOTAL	186 969	100,00%	163 285	100,00%	23 684	14,50%

(*) Au 31.03.24, la ligne Divers comprend principalement 1 791 K€ de production vendue de services

(*) Au 31.03.23, la ligne Divers comprend principalement 1 979 K€ de production vendue de services

6.2. Détail des autres produits

En K€	Mars 2024	Mars 2023
Autres produits	662	382
Production immobilisée	388	-
Transferts de charges d'exploitation	-	-
Total Autres produits d'exploitation	1 050	382

6.3. Détail des charges externes

En K€	Mars 2024	Mars 2023	Variation
Achat d'études	-422	-429	7
Achats non stockés de matières et fournitures	-334	-351	18
Sous-traitance générale	-11	-71	60
Locations et charges locatives	-721	-942	221
Entretiens et réparations	-357	-374	17
Primes d'assurance	-719	-567	-152
Divers	-133	-112	-21
Personnel interimaire	-796	-962	166
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-855	-866	12
Publicités	-264	-316	52
Transports	-2 207	-2 815	608
Déplacements, missions	-594	-405	-188
Frais postaux	-152	-170	18
Services bancaires	-193	-191	-2
Autres charges externes	-858	-1 076	218
Total Services extérieurs	-8 615	-9 649	1 034

Le poste « locations et charges locatives » comprend les contrats de location de matériels logistiques et de bureau de faible valeur.

6.4. Détail des charges de personnel

En K€	Mars 2024	Mars 2023
Rémunérations du personnel	-5 815	-5 443
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-2 650	-2 417
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-141	-120
IFRS 2 - Attribution gratuite d'actions	-57	-39
Total Charges de personnel	-8 663	-8 019

6.5. Autres produits et charges opérationnels

En K€	Mars 2024	Mars 2023
Autres produits et charges opérationnels (1)	- 142	-
Résultat sur cession de participations	-	-
Résultat opérationnel non courant	- 142	-

(1) Les autres charges opérationnelles correspondent à la dépréciation du Goodwill pour 142 K€.

6.6. Variation nette des amortissements et dépréciations

En K€	Mars 2024	Mars 2023
Rep. dép. des stocks mp et marchandises	186	215
Dot./dép des stocks mp et marchandises	-256	-186
Dot./prov. engagements de retraite	-51	-63
Rep./prov. engagements de retraite	64	187
Dot./amt. & dép. immo. incorporelles	-403	-258
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-554	-520
Dot./amt. Imm. corporelles - IFRS 16	-921	-1 131
Dot./dép. des actifs circulants	-24	-9
Rep./dép. des créances (actif circulant)	5	252
Total Dotations et reprises amort. & prov. d'exploitation	-1 954	-1 513

6.7. Détail du résultat financier

En K€	Mars 2024	Mars 2023
Coût de l'endettement (1)	-1 061	-788
Pertes de change sur autres dettes et créances	-43	-159
Autres charges financières	-94	-1
Gains de change sur autres dettes et créances	52	55
Autres produits financiers	88	22
Total Résultat financier	-1 058	-871

(1) Charges d'intérêts sur IFRS 16 : 304 K€

6.8. Impôt sur les bénéfices

En K€	Mars 2024	Mars 2023
Impôts différés	-323	-398
Impôt exigible	-80	-92
Total Impôts sur les bénéfices	-403	-490

⇒ Preuve d'impôt

En K€	Mars 2024	Mars 2023
Résultat avant impôt	1 360	1 828
Taux d'impôt	25%	25%
Total charge d'impôt théorique	340	457
Effet des différentiels de taux d'impositions	-	-
Effet des différences permanentes	393	377
Déficit non activé	- 330	- 315
Autres retraitements	-	-
Impôt consolidé (1)	403	519
Taux effectif d'impôt	30%	28%

(1) Les montants négatifs correspondent à un produit d'impôt

7. HONORAIRE DES CAC

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du Groupe Innelec Multimédia s'élèvent à 158 K€ au total.

En K€	Innelec Multimédia	Jeux Vidéo & Co	Innelec Technologies	Mars 2024
DELOITTE				
Honoraires liés à la certification des comptes				
Honoraires liés à d'autres services	112	13	5	130
GATTI CONSEIL				
Honoraires liés à la certification des comptes				
Honoraires liés à d'autres services	29	-	-	29
Total	141	13	5	158

8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

⇒ Clauses de covenants

Au 31 mars 2024, Innelec Multimédia SA et ses filiales n'ont pas d'emprunt faisant l'objet de clauses de covenants.

9. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

9.1. Effectif moyen

L'effectif du groupe se ventile comme suit :

	Mars 2024	Mars 2023
Cadres	54	55
Agents de maîtrise	16	15
Employés	38	35
Apprentis	18	13
Dirigeant	1	1
Total	127	119

9.2. Rémunération des dirigeants et autres mandataires sociaux

La rémunération totale (y compris les jetons de présence) versée au cours de l'exercice aux mandataires sociaux du groupe Innelec Multimedia s'élève à 370 K€.

	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Avantages en nature voiture	Nombre de bons de souscription	TOTAL
Denis THEBAUD	-	-	76	-	-	76
Nicolas BERTHOU	230	57	-	7	-	294
	230	57	76	7	-	370

Il n'est prévu aucun avantage particulier en faveur des mandataires sociaux.

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération au-delà des jetons de présence.

Le Conseil de Surveillance du 19 septembre 2023 a constaté l'acquisition définitive de 13 000 actions gratuites auprès des dirigeants et à différents collaborateurs de la société dont 3 000 actions ont été attribuées à M. Berthou.

Par ailleurs, la société Innelec Multimedia a souscrit à une assurance Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprises (GSC) au profit de Monsieur Nicolas Berthou lui garantissant le versement de 65% d'un an de salaire en cas de départ à l'initiative de la Société (sauf pour faute grave). Par ailleurs, la société Innelec Multimédia, dans un tel cas, versera 6 mois de salaire complémentaire à Monsieur Berthou.

A l'exception de la prime de départ présentée ci-dessus, il n'existe aucune prime de départ prévue au bénéfice d'autres mandataires sociaux ou administrateurs.

9.3. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

9.4. Parties liées

Le groupe a un engagement triennal pour la location immobilière de ses locaux avec la société Innobat détenue par M. Thébaud. La société Immobilière Innobat, propriétaire des locaux de la société, a facturé, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024, la somme de 260 881 € hors taxes au titre des loyers.

9.5. Principaux risques

⇒ Risque de taux

Les instruments financiers du Groupe étant à taux fixe, ils ne sont pas soumis au risque de taux d'intérêt.

⇒ Risque de change

La majorité des transactions étant effectuées en euros, le risque de change est peu significatif.

⇒ Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur l'aspect lié aux créances clients. La politique de Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables ne nous apparaît pas comme significative.

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales et des droits à remboursement, ne sont ni échus ni dépréciés. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

⇒ Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe Innelec est géré avec pour objectif prioritaire d'assurer la continuité de ses financements et d'optimiser le coût financier de la dette.

La Direction Générale centralise l'ensemble des besoins de financement du Groupe et les négociations avec les établissements financiers de façon à renforcer la maîtrise des conditions de financement.

Le Groupe dispose de lignes de crédits spots dont le montant s'élève à 10 000 K€ au 31 mars 2024 à échéance 1 mois. Les contrats relatifs à ces lignes de crédit ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers du Groupe ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière. Les crédits spots sont accordés sous forme d'une avance de fonds contre l'émission d'un billet financier et en contrepartie du versement d'une commission bancaire.

Le Groupe a également recours à l'escompte qui lui permet de bénéficier d'une avance de trésorerie immédiate après la cession de ses effets de commerce contre le règlement d'une commission. Il n'y a pas d'effets escomptés non échus au 31 mars 2024.

La ventilation des dettes financières du Groupe (hors IFRS 16) par échéance est la suivante :

K€	Non dét.	Moins d'un mois		Entre 1 et 3 mois		de 3 mois à 1 an		de 1 à 5 ans		plus de 5 ans		TOTAL
		Nom.	Int.	Nom.	Int.	Nom.	Int.	Nom.	Int.	Nom.	Int.	
Emprunts auprès des établissements de crédit		98,32	3,79	222,27	7,29	632,40	24,15	1 279,93	31,31	-	-	2 299,45
Dépôts et cautionnement	50,00				-							50,00
Crédits spots+ Dailly+contrat crédit tva		10 000,00										10 000,00
Intérêts courus		36,40										36,40
Autres dettes												-
Total dettes financières	50,00	10 134,71	3,79	222,27	7,29	632,40	24,15	1 279,93	31,31	-	-	12 385,85
Total dettes financières au coût amorti		98,32		222,27		632,40		1 279,93				2 232,92
Effets escomptés non échus												-
total passifs financiers		98,32	-	222,27	-	632,40	-	1 279,93	-	-	-	2 232,92

INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy,

93500 PANTIN

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024

Gatti Conseil
68, rue Albert Perdreau
78140 Vélizy-Villacoublay
SARL au capital de 10 000 €
807 517 776 RCS Versailles
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme
45 rue Delizy,
93500 PANTIN

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024

A l'assemblée générale de la société INNELEC MULTIMEDIA

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L.225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Le Conseil de Surveillance en date du 15 mai 2024 a décidé d'attribuer une indemnité de fin de carrière de 100 000 € à Monsieur Nicolas Berthou, au moment de son départ en retraite à 64 ans à fin mars 2025 et après avoir recruté et après avoir recruté et formé son successeur de manière satisfaisante.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de prestation de service a été signée avec Nabuboto

Administrateur concerné

Monsieur Denis Thébaud agissant en qualité de Président de la Société Nabuboto et Président du Conseil de Surveillance d'INNELEC MULTIMEDIA.

Nature et motif

Convention d'animation et de prestations de services ayant pour objet :

- l'animation du Groupe ;
- l'exécution de prestations de services à la diligence de Nabuboto au profit d'INNELEC MULTIMEDIA.

Modalités

Les prestations assurées par Nabuboto seront facturées en fonction du « coût global complet » augmenté d'une marge de 10 %.

Le coût global comprend toutes les charges d'exploitation de la société concernée (ligne GF du compte de résultat) à l'exception de l'ensemble des charges propres de Nabuboto.

A ce titre 18 123 € ont été provisionnés chez INNELEC MULTIMEDIA au titre de l'exercice clos au 31 mars 2024.

Cette convention a été ratifiée par le Conseil de surveillance en date du 7 juillet 2022.

2. Contrat de Bail de sous-location d'une partie des locaux à la société Xandrie

Administrateurs concernés

- Monsieur Denis Thébaud, Président du Conseil de Surveillance d'INNELEC MULTIMEDIA et Président Directeur Générale de la SA Xandrie
- Monsieur Christian Tellier, Monsieur Albert Benatar, Monsieur Jean-Charles Thébaud, Mademoiselle Marie-Caroline Thébaud, tous membres du Conseil de Surveillance d'Innelec Multimédia et Administrateur de la SA Xandrie.

Nature et Motifs

Un bail de sous-location de locaux sis au 45 rue Delizy 93692-Pantin Cedex a été signé entre Innelec Multimédia et Xandrie le 3 juin 2017, et approuvé par le Conseil d'Administration le 12 juin 2017, puis soumis aux votes de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2017 et approuvé par celle-ci. Innelec Multimédia disposait de bureaux disponibles à la suite de sa réorganisation. La société XANDRIE recherchait des bureaux supplémentaires de manière à pouvoir regrouper toutes ses activités dans un même lieu. Les deux sociétés se sont rapprochées et ont convenu ce bail le 3 juin 2017. Ce qui permettait à Innelec Multimédia de sous-louer des surfaces inoccupées et de recevoir des revenus de cette sous-location.

Dans le cadre de son développement la société Xandrie souhaitait occuper des surfaces complémentaires dont disposait Innelec Multimédia, un avenant à ce contrat de sous-location a, donc, été signé le 26 janvier 2018. Cet avenant a été approuvé par le Conseil d'Administration, puis soumis aux votes de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2018 et approuvé par celle-ci.

A compter du 1er avril 2019, La société XANDRIE a restitué une partie des locaux sous-loués afin de s'ajuster à sa nouvelle organisation et à ces nouveaux besoins de surface, un avenant à ce contrat de sous-location a été signé le 29 mars 2019.

Modalités

A effet du 1er avril 2019, la surface sous-louée est passé de 1 096.50 m² à 918 m² (modification de l'article 1er), le loyer passe de 98 000€ à 86 000€ (modification de l'article 3), le chiffre indicatif de la Taxe Foncière et de la Taxe annuelle sur les bureaux est de 21 000€ (modification de l'article 13), la quote-part des charges de toutes natures prises en charge par Xandrie SA passe de 18.95 % à 15.87 % (modification de l'article 14 §2).

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2024, le montant total des loyers et charges connexes refacturés à XANDRIE s'est élevé à 179 225 €.

Cette opération a été approuvée par le Conseil d'administration du 12 juin 2019 et s'est poursuivie depuis.

3. Convention avec la SCI Innobat

Administrateur concerné

Monsieur Denis Thébaud, Président du Conseil de Surveillance d'Innelec Multimédia et gérant de la SCI Innobat.

Nature

La société Immobilière Innobat, propriétaire des locaux de la société, a facturé, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024, la somme de 260 831 € hors taxes au titre des loyers, 81 527 € hors taxes au titre des charges locatives et 58 728 € hors taxes au titre des taxes foncières et taxes sur les bureaux. Par ailleurs et conformément au bail, des travaux au titre de mise en conformité des locaux ont également été refacturés pour un total de 161 025 €.

4. Assurance Garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises

Personnes concernées

Monsieur Nicolas Berthou, Président du Directoire

Nature

Une Assurance Garantie Sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC) a été souscrite par Innelec Multimédia SA au profit de Monsieur Nicolas Berthou. En cas de départ, M. Nicolas Berthou recevrait un versement de 65 % d'un an de salaire de la part de l'assurance. La prime annuelle est de 10 036,55 €.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 11 juillet 2017 et s'est poursuivie depuis.

Velizy-Villacoublay et Paris-La Défense, le 30 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

Gatti Conseil

Deloitte & Associés

Bertrand Gatti

Benjamin HADDAD

INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy,

93500 PANTIN

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2024

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024

Gatti Conseil

68, rue Albert Perdreau

78140 Vélizy-Villacoublay

SARL au capital de 10 000 €

807 517 776 RCS Versailles

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie

Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la

Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy,

93500 PANTIN

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2024

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024

A l'assemblée générale de la société INNELEC MULTIMEDIA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président du Directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 735 646 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Velizy-Villacoublay et Paris-La Défense, le 30 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

Gatti Conseil

Deloitte & Associés

Bertrand Gatti

Benjamin HADDAD



Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées (article L.225-115) pour l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élève à 735 646 euros.

Pantin, le 28/06/2024

Nicolas Berthou

Président du Directoire

INNELEC MULTIMEDIA-IMM
Société Anonyme au capital de 4 675 140 €.
Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex
327 948 626 R.C.S. Bobigny
SIRET 327 948 626 00020 – NAF 4651Z

RAPPORT DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2024

Le 18 juillet 2024

Mesdames et Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 mars 2024 et afin de soumettre à votre approbation, les comptes annuels et les comptes consolidés du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous invitons, par ailleurs, à prendre connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise qui se trouve à la suite du présent rapport.

Il vous sera, enfin, donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes. Puis, nous aborderons les autres points prévus à l'ordre du jour.

Faits Marquants de l'exercice 2023-2024 :

Forte progression des ventes de la console PS5

Les livraisons de consoles, qui avaient été fortement contingentées pendant la période qui a suivi son lancement, ont pris un rythme plus régulier en 2023 ; cela associé à la reprise des enseignes Auchan, Boulanger et Cultura pour les produits SONY, nous a permis d'enregistrer une progression de 83,5% sur les ventes de PS5

Engagement des négociations avec de nouveaux fournisseurs :

Notre participation à deux grands salons internationaux que sont le CES de Las Vegas en janvier et la Toy Fair de Nuremberg en février 2024 a impulsé une dynamique de sourcing avec des fournisseurs qui se sont montrés très intéressés à travailler avec Innelec. C'est notamment le cas de Thrusmaster, avec qui nous avons déjà travaillé par le passé, de Corsair pour des composants PC et accessoires, et de Twinkly et Govee respectivement pour leurs gammes de luminaires connectés. L'ensemble de ces fournisseurs devaient rejoindre le catalogue Innelec au début de l'année 2024-2025.

La participation de Konix® en tant qu'exposant à la Toy Fair aura également permis d'asseoir la notoriété de la marque à l'international, de rencontrer un peu plus de 120 revendeurs et distributeurs de 40 pays différents, avec l'ouverture, pour les principaux, de Gamestop Allemagne et Italie, Ebenwald en Allemagne, ainsi que Toy Champ et Dreamland en Belgique.

Signature de nouveaux accords de licences pour Konix :

Les produits sous licences du Manga One Piece® ont été disponibles en début d'exercice 2023-2024 ainsi que les produits sous licence PSG, dont les accords de licences avaient été signés sur l'exercice précédent.

Konix a également commercialisé sur l'exercice 2023-2024 les accessoires gaming et les produits dérivés de la licence « Stranger Things® », série télévisée américaine de science-fiction de 3 saisons diffusée depuis juillet 2016 sur Netflix, et dont la 4ème est très attendue.

Sur l'exercice 2023-2024 Konix a signé de nouveaux accords de licences qui lui permettront d'élargir son catalogue et qui seront des leviers dans son développement à l'international.

C'est notamment le cas avec des licences fortes telles que Wednesday®, une série américaine à très gros succès dont la diffusion a débuté en novembre 2022 sur Netflix, et dont le tournage de la deuxième saison débutera en mai 2024, et Hello Kitty® dont les produits seront disponibles dans le courant de l'exercice 2024-2025.

Gains de productivité du nouveau site logistique de Moussy :

Au cours de l'exercice 2022-2023 Innelec avait transféré l'ensemble de ses activités logistiques sur le site de Moussy en août 2022. Ce site, situé à proximité de l'Aéroport Charles de Gaulle, d'une superficie totale de 15 000 M2 est idéalement situé à proximité des grands axes routiers et aéroportuaires. Ce site a permis au cours de l'exercice 2023-2024 au groupe d'augmenter ses capacités de stockage de +67% et de réduire significativement ses coûts de personnels intérimaires, ainsi que les coûts de transports inter dépôts préalablement répartis sur 4 sites.

Préparation de transfert vers un nouveau WMS :

Après avoir réussi la transition de son nouvel ERP avec Sage X3, l'acte 2 de l'évolution de l'architecture progicielle d'Innelec consiste à installer son nouveau WMS (Warehouse Management System ou Système de management d'entrepôt) : Geode.

Ce nouveau WMS s'accompagne de nouvelles procédures de traitement des commandes et de sécurisation des process, tout en optimisant le remplissage des cartons pour un meilleur calage des produits et une optimisation des couts de transports. Ce nouvel outil doit permettre également des gains de productivité significatifs pour les prochains exercices. A cet effet, l'ensemble des équipes IT et Logistiques ont travaillé depuis plusieurs mois aux tests nécessaires à cette installation, et à la modification de notre chaîne de production. La mise en place de ce nouveau WMS s'est déroulée durant les ponts des 8 au 12 mai 2024 pour ne pas affecter la production et les services aux clients. Ce transfert complète la transformation des systèmes d'information de la société.

1) Activités de la société :

Le chiffre d'affaires (comptes sociaux) s'est élevé à 187,3 M€ pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 alors qu'il était pour l'exercice précédent de 163,8 M€ soit une hausse de 14,42 %.

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère, Innelec Multimédia, ventilé comme suit (en euros) :

Par Univers

Univers		31/03/2024		31/03/2023		Variation	
		CA K€	%	CA K€	%	CA K€	%
Univers Console	Consoles, logiciels pour console et accessoires, cartes Prépayées	164 877	87,99%	131 670	80,39%	33 207	25,22%
Univers Produits dérivés		14 805	7,90%	15 729	9,60%	-923	-5,87%
Univers Professionnel	Logiciels professionnels	10	0,01%	107	0,07%	-97	-
Univers PC Grand public	CD Rom de loisirs et accessoires PC	2 786	1,49%	3 470	2,12%	-684	-
Univers High Tech	Tablettes, accessoires mobilité, objets connectés, TV	2 420	1,29%	9 322	5,69%	-6 901	-
Autres	PLV	5	0,00%	6	0,00%	-1	-
Divers (*)		2 487	1,33%	3 475	2,12%	-988	-
TOTAL		187 392	100,00%	163 779	100,00%	23 613	14,42%

(*) Au 31.03.24, la ligne Divers comprend principalement 1 791 K€ de production vendue de services

(*) Au 31.03.23, la ligne Divers comprend principalement 1 979 K€ de production vendue de services

Par canal de distribution

Canal de distribution	31/03/2024		31/03/2023		Variation	
	CA K€	%	CA K€	%	CA K€	%
Grande distribution - Grand magasin	92 917	49,58%	70 121	42,81%	22 796	32,51%
Multi-spécialistes	56 075	29,92%	55 604	33,95%	472	0,85%
Autres canaux	23 622	12,61%	14 149	8,64%	9 474	66,96%
Commerce de proximité et revendeurs professionnels	8 486	4,53%	12 788	7,81%	-4 302	-
Web	3 805	2,03%	7 641	4,67%	-3 837	-
Divers	2 487	1,33%	3 475	2,12%	-988	-
TOTAL	187 392	100,00%	163 779	100,00%	23 614	14,42%

(*) Au 31.03.24, la ligne Divers comprend principalement 1 791 K€ de production vendue de services

(*) Au 31.03.23, la ligne Divers comprend principalement 1 979 K€ de production vendue de services

Par zone géographique

Zone Géographique	31/03/2024		31/03/2023		Variation	
	CA K€	%	CA K€	%	CA K€	%
France + DROM COM	159 869	85,31%	142 130	86,78%	17 739	12,48%
Europe	21 544	11,50%	12 657	7,73%	8 887	70,21%
Afrique	2 898	1,55%	4 628	2,83%	-1 731	-
Autres zones	595	0,32%	887	0,54%	-293	-
Divers	2 487	1,33%	3 475	2,12%	-988	-
TOTAL	187 392	100,00%	163 779	100,00%	23 613	14,42%

(*) Au 31.03.24, la ligne Divers comprend principalement 1 791 K€ de production vendue de services

(*) Au 31.03.23, la ligne Divers comprend principalement 1 979 K€ de production vendue de services

1-1 Marge commerciale :

La marge commerciale de l'exercice s'est élevée à 20 M€ contre 21 M€ au cours de l'exercice précédent.

1-2 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 2,213 Millions d'Euros. (2,496 M€ réalisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023)

1-3 Résultat net comptable

Le résultat financier net s'élève à -1,7 M€ au lieu de -0,8 M€ lors de l'exercice précédent.

Notre résultat courant avant impôts et éléments exceptionnels s'élève 0,5 M€. Au 31 mars 2023, il était de 1,7 M€.

Le résultat exceptionnel est de 0,6 M€ au lieu de 0,1 M€ lors de l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices est de 0,2 M€. Il était de 0,1 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net est de 0,95 M€ contre 1,71 M€ au 31 mars 2023.

1-4 Evolution de la structure du bilan

Les fonds propres de la société atteignent au 31 mars 2024 un total de 25,5 M€, à comparer à 25,7 M€ au 31 mars 2023.

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit hors effets escomptés non échus sont de 14,8 M€ (14,2 M€ au 31 mars 2023). La part à moins d'un an représente 13,5 M€ et la part de 1 à 5 ans 1,3 M€.

Les immobilisations nettes représentent 13,5 M€. Par ailleurs, Innelec Multimédia détient une participation nette de 1 M€ dans le capital d'Innelec Technologies et aucune participation dans le capital de Jeux Vidéo and Co

Les stocks s'élèvent à 13,5 M€. Ils représentaient 12,9 M€ au 31 mars 2023. Le total de l'actif circulant s'élève à 62,6 M€ (contre 63,7 M€ au 31 mars 2023) dont des disponibilités (hors valeurs mobilières de placement) s'élèvent à 22 M€ au 31 mars 2024, contre 18,5 M€ pour l'exercice précédent.

2) Filiales et participations

2.1- Innelec Technologies :

Innelec Technologies regroupe deux participations minoritaires prises dans des affaires spécialisées dans les technologies nouvelles : IDM, et Numecent Holding. La société n'a procédé à aucun investissement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Numecent Holding est une société de technologies américaine valorisée dans les comptes de notre filiale pour 263 K€ et provisionnée à hauteur de 200 K€. La société a procédé à plusieurs augmentations de capital que nous n'avons pas suivies. Notre participation dans cette affaire est inférieure à 1 %.

IDM - Ingénierie Diffusion Multimédia - est à la fois un éditeur de logiciels et un prestataire de services dans une activité qui est centrée sur le « content management system » dans laquelle nous avons une participation de 8,09 % représentant une valeur nette comptable de 325 K€.

Outre ses participations financières Numecent Holding et IDM, Innelec Technologies détient un compte courant de 250 K€ dans les comptes d'Innelec Multimédia.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2024, Innelec Technologies n'a reçu aucun revenu de ses participations et a engagé 8,3 K€ de charges. Après 3,7 K€ de produits financiers, le résultat net est de -3,4 K€.

Les capitaux propres de la société représentent 638 K€ au 31 mars 2024.

2.2- Jeux Vidéo & Co :

Jeux Vidéo & Co n'exploite plus qu'un seul magasin Ultima détenus en propre, situé à Saint Malo.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élève à 0,26 M€, contre 0,25 M€ au 31 mars 2023.

Le résultat d'exploitation est de -0,3 M€.

Le résultat net est de -0,3 M€. Au 31 mars 2023, le résultat net était de -0,08 M€.

Au 31 mars 2024, les capitaux propres de Jeux Vidéo & Co représentent -0,3 M€, à comparer au capital social de 0,04 M€. Par ailleurs nous avons passé une provision de 567K€ pour dépréciation des titres. Toutefois, dans un contexte qui reste délicat pour les ventes au détail, Innelec Multimédia continue de soutenir sa filiale Jeux Vidéo and Co.

2.3- MDA

Notre filiale M.D.A. est immatriculée à Casablanca (Maroc). Cette société a pour vocation d'appuyer l'action commerciale d'Innelec Multimédia au Maghreb et sur le continent africain. Elle n'a pas encore démarré une activité réelle. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, M.D.A. n'a pas réalisé de chiffre d'affaires. Compte tenu de différents frais, le résultat après impôts de M.D.A. est de - 6,2 K€.

2.4- In Konix Interactive Limited.

Cette société est immatriculée à Hong-Kong. Elle a vocation à accompagner le développement international d'Innelec Multimédia. A la date du 31 mars 2024, cette société n'a pas démarré son activité.

2.5- Xandrie

La participation d'Innelec Multimédia dans Xandrie est de 0,87 % au 31 mars 2024 après une augmentation de capital à laquelle Innelec Multimédia n'a pas participé.

Nous rappelons que Xandrie est propriétaire d'une plate-forme de streaming et de téléchargement de musiques : Qobuz. Au cours de l'exercice, la société a lancé son service de streaming et téléchargement au Canada avec succès, le nombre d'abonnés dépassant celui de Canada Inc. après seulement 12 mois d'activité sur l'ensemble du territoire canadien.

Outre le développement du marché Canadien, Xandrie opère un service de téléchargement au Japon depuis septembre 2021 et lancera son service de streaming sur la fin d'année 2024.

Les perspectives sont favorables et Xandrie poursuit sa marche vers la profitabilité. L'ouverture du Japon, 2ème marché mondial pour la musique enregistrée, est une tête de pont stratégique pour développer sa présence sur le marché asiatique et contribuer à maintenir un rythme de croissance soutenue.

3) Comptes Consolidés

Les comptes consolidés annuels ont été établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Sont intégrées Innelec Technologies, et Jeux Vidéo and Co, auxquelles il faut ajouter Konix Interactive Ltd et Multimédia Distribution Afrique.

Le chiffre d'affaires consolidé est égal à 187,0 M€ contre 163,2 M€ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Le résultat opérationnel courant avant éléments non récurrents est de 2,6 M€ (2,7 M€ au 31 mars 2023). Le résultat opérationnel non courant d'élève à -0,14 M€.

Au 31 mars 2024, l'impôt sur les bénéfices s'élève à 0,4 M€.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 0,96 M€ contre (1,3 M€ au 31 mars 2023)

Les capitaux propres consolidés avant répartition des bénéfices représentent 23,1 M€ au 31 mars 2024 par rapport à 23,5 M€ au 31 mars 2023. L'endettement net du Groupe est de 4,73 M€ hors IFRS16 et factor. La trésorerie nette s'élève à 12,04 M€ contre 8,2 M€ en N-1 avec impact Factor et IFRS 16

4) Echéances Innelec Multimédia (comptes sociaux) au 31 mars 2024

	Article D. 441 L. 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	217	29	30	93	369
Montant total des factures concernées : TTC	609 465	-175 668	-232 504	-99 295	101 999
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice : HT	0,35%	-0,10%	-0,13%	-0,06%	0,06%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice : HT					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total des factures exclues : HT	NEANT				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	DELAIS LEGAUX : (30 J net - 45j net - 45j fdm - 60j net) DELAIS CONTRACTUELS : (à préciser)				

Les montants négatifs inclus des avoirs non remboursés au 31/12/N.

c	Article D. 441 I. 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	2 600	568	461	5 868	9 497
Montant total des factures concernées : TTC	3 781 944	-277 409	32 592	874 602	4 411 729
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice : HT	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice : HT	2,02%	-0,15%	0,02%	0,47%	2,35%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total des factures exclues : HT	NEANT				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	DELAIS LEGAUX : (30j net -60j net) DELAIS CONTRACTUELS : (à préciser)				

Les montants négatifs inclus des avoirs non remboursés au 31/12/N.

5) Autres informations

Conformément à la Loi, nous vous précisons que notre Groupe n'a engagé aucune dépense de recherche.

Notre société n'est pas touchée par les risques et les contraintes liés à l'environnement.

6) Informations sociales (consolidées)

Au 31 mars 2024, le Groupe Innelec Multimédia employait 126 personnes (118 au 31 mars 2023) réparties entre 105 contrats à durée indéterminée, 3 contrats à durée déterminée, et 18 contrats d'Apprentissage. En outre, et compte tenu de la saisonnalité, nous faisons appel à 15,62 intérimaires (moyenne).

Pendant la durée de l'exercice, nous avons procédé à 18 embauches dont 7 CDD alors que 14 personnes quittaient notre groupe, dont 3 en CDD

Le nombre total d'heures travaillées s'est élevé à 215 565.

Le montant global des charges de personnel (comptes consolidés normes IFRS) s'est élevé 8,7 M€, montant stable par rapport à l'exercice précédent.

Nous avons payé un total de 95,7 K€ de dépenses de formation et pour l'exercice clos le 31 mars 2024, une provision pour prime d'intéressement a été constituée à hauteur de 120 K€ bruts.

6) Evolution de la situation 2023-2024 :

Au cours de l'exercice 2023-2024, le paysage économique s'est transformé, notamment dans les enseignes de Grande Distribution Alimentaire (GSA) où l'enseigne Cora s'est vue rachetée par Carrefour, et une grande partie des magasins Casino ont été cédés à Auchan et Carrefour également. Cette modification, qui s'est opérée dans le temps, n'a pas eu de répercussions immédiates, mais il faut s'attendre à ce qu'elle impacte sensiblement notre prochain exercice.

7) Proposition d'approbation des comptes et d'affectation des résultats

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont proposés et qui font apparaître un bénéfice net de 950 464 €.

De la même manière, nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont proposés et qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de 0,957 K€

Pour l'exercice clos au 31 mars 2024, nous vous proposons d'affecter le bénéfice social de l'exercice soit 950 464 € de la manière suivante :

- A la réserve légale à hauteur de 6 968 € pour la porter de 460 545 € à 467 513 €

- Le solde soit 943 496 € sera remis à la discrétion de l'Assemblée Générale qui pourra décider de la distribution de tout ou partie de cette somme sous forme de distribution d'un dividende. La distribution aux actionnaires d'un dividende dont nous vous proposons de décider le montant lors de notre Assemblée Générale, tiendra compte du fait qu'au 31 mars 2024, la société détenait 85 943 de ses propres titres et que ceux-ci ne reçoivent aucun dividende. Ce dividende net sera donc payé sous déduction des actions détenues en propre par la société à la date de distribution du dividende. Ce dividende pourra être payé en espèces ou en actions selon des modalités à définir et au choix de l'actionnaire.

Les dividendes sont tous éligibles à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques, visé par l'article 158-3 du CGI et ces dividendes pourront être payés au choix de l'actionnaire en numéraire ou en titres conformément à l'article 39-2-c des statuts, et aux articles L 232-18 à L 232-20 du Code de Commerce.

-et le solde sera affecté au compte Report à Nouveau qui est de 9 423 121,50 € au 31 mars 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes par action distribués au cours des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercices	Dividende net	
2021-2021	0,80 €	Abattement 40 % art.158-3 du CGI
2021-2022	0,40 €	Abattement 40 % art.158-3 du CGI
2022-2023	0,50 €	Abattement 40 % art.158-3 du CGI

8) Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 78 042 €.

9) Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices. (Annexe 1)

10) Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article 225-38 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article.

Conformément à l'article L 225-39 du Code de Commerce, la liste et l'objet des conventions conclues entre la société et ses mandataires sociaux, et les autres sociétés avec lesquelles elles ont des dirigeants communs ont été communiqués aux membres du Conseil de Surveillance.

L'ensemble des conventions qui ont déjà été approuvées par votre Assemblée se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Notre société a signé le 1^{er} juillet 2022 avec la société Nabuboto, par ailleurs notre actionnaire majoritaire, une convention d'animation et de prestation de service.

Par ailleurs, nous vous rappelons que, dans sa séance du 24 juillet 2020, le Conseil d'Administration a adopté sa charte interne sur les conventions réglementées et libres en application des dispositions de la Loi Pacte du 22 mai 2019. Cette charte est publiée sur le site internet de la société.

11) Mandataires sociaux :

Au 31 mars 2024, la société était une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Elle avait pour Mandataires sociaux :

Monsieur Nicolas Berthou, Président du Directoire (depuis le 30 septembre 2020)

Monsieur Sébastien Rams, Membre du Directoire (depuis le 30 septembre 2020)

Monsieur Juan Vidueira, Membre du Directoire (depuis le 30 septembre 2020)

Monsieur Denis Thebaud, Président du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Monsieur Jean-Pierre Bourdon, Vice-président du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Madame Marie-Christine Fauré, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Monsieur Christian Tellier, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Monsieur Jean-Charles Thébaud, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Madame Laura Barnac, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 3 décembre 2020)

Madame Marie-Caroline Thébaud, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Monsieur Albert Benatar, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Monsieur Gérard Youna, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Madame Martine Depas, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

A noter que :

- Madame Fauré a donné sa démission du Conseil au 31 mars 2024 pour raisons personnelles.
- Madame Nathalie Kaczmar a été nommée membre du Directoire depuis le 1^{er} avril 2024
- Madame Sandrine BUSOC a été nommée membre du Directoire depuis le 1^{er} avril 2024

12) Commissaires aux Comptes

Conformément à la Loi, nous vous précisons que les honoraires de nos Commissaires aux Comptes comptabilisés au cours de l'exercice s'élèvent au total à 158 120 € dont 129 500 € pour le Cabinet Deloitte et associés (dont 17 500 € pour les filiales du Groupe) et 28 620 € pour le cabinet Gatti Conseils. Ces honoraires sont liés aux travaux de vérification des comptes sociaux et consolidés.

13) Augmentations de capital :

Votre Conseil de Surveillance a constaté au cours de l'exercice deux augmentations de capital :

1) La création de 13000 actions nouvelles de 1,53 € de nominal à la suite de l'attribution définitive de 13 000 actions gratuites à des membres du personnel (constaté par le Conseil de Surveillance du 20 septembre 2023). Le nombre d'actions est porté de 3 010 102 à 3 023 102. Le capital est porté de 4 605 456 € à 4 625 346 €

2) La création de 32 545 actions nouvelles de 1,53 € de nominal à la suite du choix exprimé par les actionnaires de voir le dividende de l'exercice 2022-2023 payé en actions (constaté par le Conseil de Surveillance du 16 octobre 2023). Le nombre d'actions est porté de 3 023 102 à 3 055 647 actions. Le capital est porté de 4 625 346 € à 4 675 140 €.

En conséquence, nous vous demandons de ratifier ces augmentations de capital et de modifier les statuts de la société en leur article 6 en ajoutant le paragraphe suivant :

« L'Assemblée Générale Mixte du 19 septembre 2024 ratifie les deux augmentations de capital constatées par les Conseils de Surveillance dans ses séances des 20 septembre et 16 octobre 2023 portant celui-ci successivement de 4 605 456 € à 4 625 346 € puis de 4 625 346 € à 4 675 140 € ».

Et en leur Article 8 désormais ainsi rédigé :

« Le capital social est fixé à la somme de 4 675 140 € divisé en 3 055 647 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 1,53 € »

14) Contrat de liquidité :

Notre Contrat de liquidité arrive à échéance le 22 mars 2024. Au 31 mars 2024, nous détenons 85 943 actions en propre (90 319 actions au 31 mars 2023).

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler cette autorisation. Vous nous l'avez donnée pour la dernière fois lors de l'Assemblée Générale du 20 septembre 2023 et elle arrive à l'échéance le 20 mars 2025.

Cette autorisation vous est demandée conformément aux dispositions des articles L 225-209 à L 225-214 du code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, et selon les règles prévues par les statuts de notre société tels que nous vous proposons de les adopter en leur article 10. Cette autorisation serait d'une durée de 18 mois soit jusqu'au 20 mars 2025 en vue de :

- L'animation du Marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'octroi d'actions ou d'options d'achats d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liés dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce

- La remise d’actions à titre d’échange ou de paiement dans le cadre d’opérations de croissance externe ou à l’occasion d’émissions de titres donnant accès au capital.

Ce rachat pourra s’effectuer aux conditions suivantes : le prix maximum de rachat ne pourra excéder 15 Euros par action.

Les opérations effectuées à ce titre devront être réalisées dans la limite de 10 % du capital, représentant, compte tenu des titres déjà détenus, soit 85 943 actions au 31 mars 2024, un programme d’un montant maximum de 3 160 315 €.

Le financement du programme de rachat d’actions sera assuré par les ressources propres de la société ou par voie d’endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser notre société à procéder à l’annulation de ses propres actions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital dans le cadre du programme de rachat d’actions évoqué ci-dessus.

Ainsi, nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil de Surveillance en vue de procéder à ces annulations d’actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, effectuer toutes formalités, et, d’une manière générale faire le nécessaire dans le cadre de la présente autorisation.

15) Répartition du capital :

Au 31 mars 2024, les membres du Directoire détenaient le nombre d’actions suivant :

Membres du Directoire	Nombre d’actions	Nombre d’AGA attribuées	Total
N. Berthou	28 340	3 000	30 340
S. Rams	6 491	1 000	7 491
J. Vidueira	6 860	1 000	7 860

Au 31/03/2024 les Membres du Conseil de Surveillance détenaient le nombre de titres suivants :

Monsieur Denis Thébaud (de façon directe ou indirecte)	1 869 040
Dont Usufruit	144 558
Monsieur Jean-Charles Thebaud (Pleine propriété)	6 659
Monsieur Jean-Charles Thebaud (Nue propriété)	48 186
Mademoiselle Marie Caroline Thebaud (Pleine propriété)	6 659
Mademoiselle Marie Caroline Thebaud (Nue Propriété)	48 186
Madame Marie-Christine Faure	9106
Monsieur Christian Tellier	120
Monsieur Jean-Pierre Bourdon	79
Monsieur Albert Benatar	71
Madame Laura Barnac	0
Monsieur Gérard Youna	10
Madame Martine Depas	1

Au 31 mars 2024, le capital de la société était réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de D.D.V.
Famille Thébaud	1 851 067	60,57 %	3 622 868	76,23 %
M. Nicolas Berthou	28 340	0,83 %	28 340	0,59 %
M. Sébastien Rams	6 491	0,18%	10 122	0,22 %
M. Juan Vidueira	6 860	0,27 %	10 860	0,23 %
Innelec Multimédia (auto détention)	85 943	2,81 %	0	0
Public	1 079 946	35,34 %	1 079 946	22,73 %
Total	3 055 647	100 %	4 752 136	100 %

16) Principaux risques auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers.

- **Situation actuelle**

Les risques inhérents à la profession sont principalement : l'arrêt de commande ou de paiement d'un ou plusieurs clients importants ; le piratage des produits similaires à ceux commercialisés par la société pouvant conduire à une diminution de la demande. Les risques de toutes natures liés aux relations avec les fournisseurs. L'incapacité de livrer et facturer des produits à la suite d'un dommage industriel ou informatique, le manque de composants depuis la crise du Covid 19 en Asie, le départ d'un ou plusieurs collaborateurs clefs de la société, le déréférencement d'une centrale d'achat, le vol, la destruction de certains de nos actifs et les risques informatiques : ERP et bureautique. Le climat conjoncturel (guerres, grèves, etc.) entraînant une baisse sensible de la consommation. Enfin des risques d'augmentation des coûts de transports et les évolutions de la parité Euros /Dollar qui peuvent jouer sur la rentabilité de la société.

- **Evolution prévue de notre approche sur les risques**

Lors d'un conseil d'administration du 7 décembre 2010, le conseil a décidé de tenir sur l'exercice 2011/2012 un conseil stratégique uniquement dédié aux risques qui a eu lieu le 17 mai 2011 avec l'assistance du Cabinet d'audit PWC (Price Waterhouse Coopers). La notion de risques a été élargie pour englober les risques de gouvernance qui concernaient le Conseil d'Administration et les risques opérationnels qui concernent la Direction Générale et le Comité de Direction au sens large.

A cet égard, la Direction Générale a établi une cartographie des risques et mis en place un dispositif de contrôle pour en assurer le suivi. Une présentation nouvelle a été faite au Conseil d'Administration.

A cette occasion, nous avons élargi la notion de risque pour englober à la fois les risques patrimoniaux qui concernent les actionnaires, les risques de gouvernance qui concernent le Conseil de Surveillance et les risques opérationnels qui concernent le Directoire et le Comité Exécutif au sens large.

- **Gestion et présentation**

1) *Contrats avec les clients* : Tous les efforts de la société tendent à augmenter le nombre et la diversité de ses clients et de ses fournisseurs ; tous les contrats clients sont écrits et/ou vérifiés juridiquement par le Secrétaire Général et validés par le Président du Directoire et/ou le Directeur Commercial avant envoi par les chefs de départements. Un double de l'ensemble des contrats est scanné et tenu à jour par le Secrétariat Général.

2) *Organisation des ventes* : un guide des ventes est régulièrement mis à jour pour s'assurer que tous les membres de l'équipe de vente soient bien informés en détail de tout ce qui concerne leur activité. Ce guide intègre notamment les modifications liées au changement de la législation sociale et commerciale, ainsi que les mises à jour annuelles des conditions de vente de la société.

3) *Piratage des produits* : la société encourage ses fournisseurs à protéger leurs produits et relaie les informations de lutte contre le piratage auprès de ses clients. La société procède à des vérifications approfondies lors du retour des produits défectueux jeux consoles pour s'assurer que les produits qui lui sont retournés sont bien défectueux et que le retour n'a donc pas été motivé par une simple copie du produit.

4) *Les risques de toutes natures liés aux relations avec les fournisseurs* : dans ses relations avec les fournisseurs la société signe des contrats qui sont tous validés par le Directeur des Achats et visés par le Président du Directoire et qui couvrent les différents aspects usuels (volume, prix, paiement) nous permettant de nous y référer en cas de besoin.

- Les quantités achetées représentent un risque de gestion pour notre société :

Achats trop importants, surstocks, achats insuffisants avec un risque de perte de vente. Un comité des opérations composé de représentants des équipes ventes, et Business Unit se réunit chaque vendredi et propose au Président du Directoire les quantités à acheter. Pour les gros volumes, une prévision individuelle est demandée à chaque vendeur et responsable vente, Business Unit. Toutes les commandes de nouveautés sont ensuite visées par le Directeur des achats. Pour le réassort, des niveaux hiérarchiques d'autorisation de commandes ont été fixés en fonction des montants à commander.

La Responsable d'exploitation logistique est responsable de l'intégrité des stocks. Des procédures existent couvrant la réception, le stockage et l'expédition des marchandises stockées. De même au moins deux inventaires annuels sont réalisés et contrôlés par nos Commissaires aux Comptes qui s'assurent du respect des procédures écrites d'inventaire et de l'exactitude des quantités relevées.

Les stocks présents dans nos filiales sont également inventoriés à intervalles réguliers sous la responsabilité du Président du Directoire avec les niveaux de contrôle appropriés réalisés par nos commissaires aux comptes.

5) *Risque industriel et informatique* : Sous la responsabilité du Responsable d'exploitation logistique, la société fait régulièrement intervenir l'APAVE et la société CHUBB/SICLI pour s'assurer de la conformité de ses installations. Elle a notamment procédé en 2023 à la mise à jour de l'ensemble du parc d'extinction incendie sur les deux sites de Moussy et Pantin, ainsi qu'à la formation des salariés au maniement des moyens de lutte contre l'incendie. Elle a souscrit aux assurances nécessaires, notamment perte d'exploitation en cas de sinistre incendie, etc. qui sont gérées par le Secrétaire Général.

Dans le domaine informatique, les utilisateurs du système informatique signent une charte interne visant à garantir la sécurité et l'intégrité des données. Des sauvegardes régulières sont effectuées et stockées sur site dans des armoires ignifugées et hors site. Le matériel informatique est assuré notamment bris de machine ceci sous la responsabilité de la D.S.I.

En 2020 la société a décidé de migrer ses outils bureautiques sur le cloud (Office 365, ...) pour réduire les risques liés à une cyberattaque. D'autre part, sur les conseils de la DSI, un contrat SOC (Security Operational Certification) a été mis en place pour renforcer la sécurité des systèmes d'information. Les systèmes de protection des données ont également été revus avec, entre autres, une double sauvegarde externe cryptée.

Nous avons modifié notre infrastructure vers un modèle hyperconvergé et déplacé le PRA vers un hébergeur externe Equinix, parallèlement à la virtualisation des serveurs Tolas afin de s'affranchir de toutes pannes matérielles sur ces équipements.

La mise en place du Site de Moussy en Aout 2022 a conduit à la mise en place d'un mécanisme de témoin sur Equinix et Pantin pour s'assurer d'une haute disponibilité de notre système d'information

Nous avons lancé dès 2021 le projet « IPPON », consistant en la migration de notre ERP vers SAGE X3, nous apportant la modernité, la souplesse et flexibilité nécessaire pour accompagner notre croissance. Cette préparation a impliqué tous les services de la société, qui ont travaillé durant l'année 2022 en plusieurs ateliers pour permettre au service informatique d'élaborer un cahier des charges complet de leurs différents scénarios opérationnels. En mars 2023, nous avons procédé à un run à blanc de SAGE X3, et fin juin 2023, nous avons mis SAGE X3 en production avec succès.

- 6) *Risque lié au départ d'un ou plusieurs collaborateurs clef de l'entreprise* : la politique de l'entreprise est de s'assurer qu'elle peut faire rapidement face en interne au départ de collaborateurs en ayant autant que faire se peut prévu un remplaçant désigné ou non pour chaque poste ; ce dispositif est régulièrement revu par le Directoire et les différents responsables. D'un point de vue plus général, la société estime que ce risque se gère aussi en amont au cours des entretiens réguliers et les entretiens d'évaluation avec les collaborateurs concernés. Tous les collaborateurs clés de l'entreprise sont soumis à une clause de non-concurrence assortie d'indemnités de non-concurrence.
- 7) *Engagement hors bilan et de retraite* : La société évalue ses engagements hors bilan et les engagements de retraite ont été chiffrés par une société spécialisée.
- 8) *Risque lié à la gestion des actifs* : la gestion de la trésorerie est placée sous la responsabilité de la Directrice Administrative et Financière qui fournit au Président et au Directoire différents tableaux de suivi à intervalles hebdomadaires et mensuels. Le Président du Directoire signe les règlements dans la limite définie par le Conseil de Surveillance et cosigne avec la DAF tous les paiements jusqu'aux montants autorisés. Depuis la mise en place du Directoire, les membres du Directoire, en dehors du Président, ont également une délégation de signature avec la cosignature de la Directrice Financière dans une limite de 300 000 €.

Les assurances de tout ordre, responsabilité civile, complémentaire maladie, stock, perte d'exploitation, fraude et cyber attaque, etc. sont placées sous la responsabilité du Secrétaire Général qui fournit au Président du Directoire les différents contrats pour visa.

Les marques sont gérées par le Secrétaire Général, qui a la charge des dépôts de marque et de leur suivi.

Innelec Multimédia SA ne possède pas d'immobilier en propre.

Un logiciel de suivi des immobilisations a été mis en place assorti d'une procédure écrite rédigée par le contrôle de gestion.

9) *Risque lié au transport* : Les expéditions de marchandises peuvent subir un sinistre exceptionnel et important qui ne serait pas couvert directement par les transporteurs. Une police d'assurance transport a été mise en place pour se couvrir contre de tels risques. La société a également négocié auprès de ses transporteurs, des conditions particulières de prise en charge des sinistres responsables plus avantageuses que la Convention de Vienne, et qui permettent d'en limiter les effets sur son ratio prime/sinistres. Concernant les risques liés aux augmentations des coûts de transport, la société a signé des contrats avec ses transporteurs avec, dans la mesure du possible, des seuils (cap) sur les taxes gasoil pour limiter les risques d'une inflation non maîtrisée de ses coûts.

10) *Risque lié aux variations de change Euro/Dollar* : La société dispose d'un contrat d'achat et de financement en dollars avec une parité garantie sur 6 mois, permettant ainsi, en cas de forte disparité de limiter les risques sur les taux de change.

11) *Risques liés aux conflits internationaux* : hormis les risques relatifs à l'impact du prix du gasoil sur les transports et la variation de la parité Euro dollar évoqués dans les paragraphes 9 et 10 il n'existe pas d'autres risques directs identifiés, si ce n'est agir sur le moral des ménages engendrant un possible ralentissement de la consommation, et l'inflation pouvant réduire les capacités d'achat des ménages qui seraient amenés à faire des arbitrages en fin d'année 2024 lors des achats de Noël, ayant ainsi un impact sur les ventes de consoles, de jeux et d'accessoires

17) Procédures de Contrôle interne

La société se réfère à la définition du contrôle interne selon l'IFACI

- Le contrôle interne selon l'IFACI :

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

1/ les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité, de protection du patrimoine ;

2/ les informations financières sont fiables ;

3/ les lois, les règlements et les directives de l'organisation sont respectés

- Limites du système de contrôle interne

Nous attirons cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

- Modalités de préparation du présent rapport

Il convient de préciser que ce rapport présente de manière descriptive - et non pas évaluative - le système de contrôle interne de la société.

Ce rapport a été préparé sur la base des dispositifs mis en place dans la société de façon progressive au fil des années pour assurer le contrôle interne. Ces dispositifs privilégient l'aspect opérationnel directement lié à une activité de distribution comme la nôtre gérant essentiellement des flux financiers et de marchandises.

- Rôles du Directoire et du Conseil de Surveillance :

Le Conseil de Surveillance, en liaison avec les principaux actionnaires, définit les orientations stratégiques, inspire et valide le budget chiffré ; il participe au recrutement des différents membres de l'équipe dirigeante. Il est assisté dans cette mission par le Directoire qui fixe les objectifs personnels des membres de l'équipe dirigeante, les aide à les atteindre et en contrôle l'exécution.

Le Conseil de Surveillance nomme le Président du Directoire qui le dirige, en coordonne ses travaux et assure la liaison avec le Conseil de Surveillance. Il nomme également les membres du Directoire.

Le Conseil de Surveillance représente les actionnaires. Dans ce cadre, il définit la stratégie de la société et veille à sa mise en œuvre par le Directoire. Il a, par ailleurs, un rôle de contrôle.

Il est régulièrement informé de la situation financière de l'entreprise et de la politique de gestion et de suivi des risques. Par ailleurs le Conseil de Surveillance fixe par écrit la rémunération du Président du Directoire et des membres du Directoire et les règles de rémunération variable.

Dans son rôle de contrôle, le Conseil de Surveillance s'appuie sur les avis des Commissaires aux Comptes et éventuellement de différents travaux d'audit extérieur.

Enfin, un Comité d'Audit a été constitué au sein du Conseil de Surveillance qui assume les missions de contrôle qui lui sont assignés par la Loi.

- Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

1) Organisation de la fonction comptable et financière

Le responsable comptable et financier reporte directement au Président du Directoire. L'intervention des professionnels extérieurs est décrite ci-dessous.

Depuis l'exercice 2017-2018, la société a créé un poste de Responsable de la comptabilité clients. Ce poste vise particulièrement le contrôle et de la surveillance des encours clients en relation avec nos assurances crédit.

2) Système d'information, reporting, contrôle budgétaire

Pour Innelec Multimédia : L'élaboration des comptes résulte d'un ensemble d'opérations structurées à partir de notre système informatique intégré à base de notre ERP (SAGE X3), il couvre tous les grands processus : achats, gestions des stocks, facturation, encaissement, paiement. Il est complété par d'autres progiciels dont un spécifiquement pour la paie (SAGE PAIE), un pour la gestion des immobilisations, un pour la gestion informatisée des commandes dans notre entrepôt (CIUCH et bientôt GEODE), et un pour les vendeurs itinérants (COMMANDO).

Ces opérations font l'objet de contrôles à différents niveaux dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur, notamment en ce qui concerne la validation des différents mouvements de stock et la validation des primes. Les procédures comptables sont elles-mêmes reprises dans un guide de procédure.

Pour les filiales : le Président du Directoire a repris la responsabilité de la filiale JEUXVIDEO&CO. Il assure un suivi de gestion et un reporting régulier auprès du Conseil de Surveillance avec ses propres outils.

3) Élaboration des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis par un seul cabinet comptable extérieur chargé de toutes les sociétés contrôlées par le groupe, ceci pour augmenter la cohérence des traitements. Les écritures de consolidation sont effectuées par le cabinet comptable extérieur et saisies sur l'outil informatique du cabinet, elles sont ensuite vérifiées par nos Commissaires aux Comptes. Des réunions de synthèse sont organisées deux fois par an en présence de la Directrice Administratif et Financier, de la Responsable comptable, du Cabinet comptable extérieur, des Commissaires aux Comptes et du Président du Directoire.

4) Suivi des engagements hors bilan et des litiges.

Les engagements hors bilan sont évalués annuellement par le Responsable Comptable et Financier.

Les litiges clients sont suivis par le Directeur commercial, les responsables de comptes, le cas échéant la Responsable d'exploitation logistique, et sous la supervision du Président du Directoire. Un programme informatique interne recense tous les litiges dès leur création et permet un suivi mutualisé par tous les intervenants internes.

Les litiges fournisseurs sont suivis par les Directeurs des Business Units sous la supervision du Directeur Général Adjoint – Achats qui en fait également un suivi plusieurs fois par an et notamment chaque trimestre. Un programme informatique interne identique à celui utilisé pour les litiges clients est utilisé.

Les litiges clients et fournisseurs sont examinés tous les mois et donnent lieu à la diffusion de listes de suivi et de demandes d'actions de la part des Responsables ou du Directeur Général Adjoint – Directeur du développement commercial. Trimestriellement un examen approfondi a lieu avant la comptabilisation des provisions.

Les autres litiges notamment prud'hommaux sont listés trimestriellement par notre avocat et une provision est définie par le Président du Directoire et le Secrétaire Général, en fonction du degré de risque.

5) Contrôle des informations financières et comptables publiées.

Ce contrôle est effectué de façon ultime par nos Commissaires aux Comptes.

La communication financière est réalisée trimestriellement pour le chiffre d'affaires, semestriellement pour les états financiers, avec arrêté des comptes par le Directoire. Les documents financiers publiés sont préparés par la Direction, avec l'assistance de l'Expert-Comptable, et le rapport annuel sous le contrôle des Commissaires aux Comptes. Les résultats sont ensuite présentés au Conseil de Surveillance.

Des réunions d'informations sont organisées 2 fois par an avec les analystes financiers à l'occasion de la sortie des comptes semestriels et annuels. Des communiqués de presse sont publiés à cette occasion et lors d'évènements importants.

- Conclusion sur le contrôle interne au 31/03/2024. Plan d'actions pour l'exercice 2024/2025

Procédures

Eu égard à la taille de notre société, nous nous sommes d'ores et déjà dotés d'une structure organisationnelle et de nombreuses procédures et états de contrôle.

Durant l'exercice 2014 / 2015, l'effort a porté sur toutes les procédures écrites de nos systèmes informatiques, au total des dizaines de procédures ont été écrites ou mises à jour concernant des domaines très variés tels que (liste non exhaustive) : les outils de publication, les fichiers logs, l'intranet, l'extranet, les serveurs de média, les traitements automatiques, l'infrastructure, les procédures d'exploitation, le réseau, et divers applicatifs.

Durant l'exercice 2015 / 2016, la procédure des notes de frais a été revue.

Durant l'exercice 2017/2018, la procédure paiements fournisseurs par virements avec circuit de signatures électroniques a été mise en place.

Par ailleurs, nous vous rappelons les missions du contrôle de gestion et audit interne telles que décrites ci-dessous :

Leur but est d'apporter les outils permettant de piloter le groupe le plus finement possible afin de l'accompagner dans sa croissance et déterminer les facteurs de risques.

1) Prévoir :

Établissement des budgets d'après les objectifs définis par le Comité de direction et les éléments remis par les responsables de services, à partir de plusieurs scénarios pour mesurer les impacts sur le compte de résultat, sur les postes du bilan (Trésorerie) et sur les investissements.

Le budget finalisé est ensuite validé par le Directoire et présenté au Conseil de Surveillance.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- Refonte du tableau de bord trésorerie pour une meilleure visibilité et une meilleure anticipation des besoins
- Analyse de notre processus de gestion des baisses de prix
- Application de la loi Hamon

Durant l'exercice 2020-2021 :

- Contrôle et validation juridique de tous les contrats par le Secrétaire Général.

2) Mesurer :

Mettre en place des indicateurs de suivi des objectifs (Tableaux de bord) et vérifier l'atteinte des objectifs et faire ressortir les écarts :

- Sur la marge en analysant les éléments principaux : Ristournes, Ventes, Achat...
- Et/ou sur les dépenses en suivant les plus gros postes : Masse salariale, Transport, Assurance...
- Et/ou sur les recettes en analysant en dehors des ventes de marchandises les autres gros postes : Prestations service (participations éditeurs), Port refacturé aux clients, etc.
- Et/ou sur la performance (qualité, volumétrie) en analysant notre performance : Préparation et Expédition des commandes (ORD – ce sont les commandes en préparation non expédiées le jour même), Volume de réception, Volume pièces comptables enregistrées, Taux de produits défectueux par éditeur, Volume de baisse de prix, etc.
- Et/ou les postes de Bilan (Ratios encaissement, Stock, trésorerie, etc.)

Pour l'exercice 2012/2013, il a été mis en place des KPI pour le Comité de Direction et différents outils pour mieux appréhender les marges et leur évolution à chaque situation. Il a été également mis en place un outil de suivi pour améliorer notre temps de réaction sur le solutionnement des litiges clients.

Durant l'exercice 2013/2014, de nouveaux tableaux de bord ont été établis pour mieux suivre notre marge, l'état des liquidations, le suivi des marges négatives, le suivi des commandes dont les prix et tarifs ont été modifiés.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- Refonte du tableau de bord destiné au Conseil d'Administration (par BU : CA enseignes, CA lignes de produits, stocks)
- Contrôle contrats clients (respect des délais légaux, respect validation Direction, ...)

Durant l'exercice 2015 / 2016 :

- Mise en place d'un outil de suivi et d'archive des contrats clients sous forme dématérialisée

Durant l'exercice 2016/2017 :

Amélioration de divers outils de suivi de notre CA, de nos marges et des stocks

Durant l'exercice 2017/2018 :

Détermination du CA et plus particulièrement de la marge par enseigne, lignes de produits et fournisseurs avec intégration des RFA clients, des coopérations commerciales, des services en vue de l'établissement du tableau de bord mensuel.

Durant l'exercice 2018-2019 :

Refonte des tableaux de suivis de notre CA en fonction des activités stratégiques de l'entreprise pour en suivre quotidiennement l'évolution.

Durant l'exercice 2019-2020 :

Schéma comptabilisation et suivi des royalties pour les licences.

Mise en place de contrôles d'inventaires.

Modification du process de déclaration du chiffre d'affaires à notre assurance-crédit

Modification de la balance âgée pour un meilleur suivi des litiges. Ceci nous permet de traiter en amont les litiges dès que les clients n'ont pas payé toutes ou parties des sommes dues.

Durant l'exercice 2020-2021 :

Mise en place de KPI pour la logistique par le contrôle de gestion interne

Mise en place d'un nouveau process d'inventaire,

Amélioration de la sécurité dans nos entrepôts

Mise en place des contrôles internes sur l'ensemble de la supply chain

Durant l'exercice 2021-2022 :

Optimisation des outils de suivi de gestion par la Responsable Administrative et Financière

Durant l'exercice 2022-2023 :

Optimisation de la trésorerie et de son suivi. Mise en place de l'affacturage sur deux clients (Cultura et Boulanger).
Réduction des lignes de spots pour diminuer les couts financiers à la suite de la forte augmentation de l'Euribor en 2022/20223

3) Accompagner :

Aider les responsables de service et le Directoire en proposant des pistes d'améliorations (Rejoint l'audit interne), sécurisation des processus (fiabilité), recherche de gain productivité (taches inutiles ou qui peuvent être faites autrement), diminution des coûts.

Pour l'exercice 2012/2013, les travaux ont porté sur le projet Xandrie, le projet Transformer, le suivi et la gestion des opérations commerciales.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- Modification du processus d'échange d'informations avec Euler-Hermes : envoi sécurisé dématérialisé (en lieu et place de fax), plus de risque de pertes d'informations et donc fiabilisation des encours clients.

Durant l'exercice 2015 / 2016 :

- Modifications de nos modes de facturation afin d'intégrer, dans nos outils d'analyse de C.A. et de marge, les montants des financements éditeurs obtenus et reversés sous forme d'avoirs à nos clients :
 - o Pour les ristournes sur contrats de mandats
 - o Pour les compensations des stocks clients lors de baisses de prix
- Mise en place d'un nouvel outil pour la gestion des retours de marchandises clients.

Cet outil permet de réaliser les contrôles en une étape, au lieu de 2 auparavant, ce qui améliore la fiabilité et la traçabilité de ces opérations.

4) Auditer :

- Analyser les processus à tous les niveaux
- Rechercher des facteurs d'amélioration et de progression
- Analyser les processus afin de déterminer les facteurs de risques et proposer des solutions pour les réduire, voire les supprimer.
- Contrôler le respect des procédures.

Durant l'exercice 2012/2013 :

- les travaux ont porté sur l'audit de la conformité de nos facturations aux règles fiscales, la vérification des contrats et conventions réglementées, la conformité du paramétrage de la gestion de TVA dans nos ERP.

Ces audits n'ont révélé que des points mineurs d'amélioration à effectuer.

Durant l'exercice 2013/2014 :

- Il a été procédé à un audit sur la validation des contrats clients. De même, divers contrôles ont eu lieu pour vérifier la conformité des factures et la bonne application des nouveaux taux de TVA début 2014.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- Audit des achats en devises : processus prix achats, prix de ventes, impact marge
- Audit processus facturation des avoirs clients sur opérations commerciales, mise en place d'un nouveau processus de facturation sur références produits (intégration dans le CA et la marge)
- Audit sur la facturation Chronopost (prestataire transport important d'Innelec Multimedia)
- Concernant Jeux Vidéo and Co : contrôle et mise à jour des habilitations sur les contrats comptes bancaires

Durant l'exercice 2015 / 2016

- Audit des contrats fournisseurs
- Analyse risque de la fraude et de la cybercriminalité
- Contrôle de la conformité des factures : Loi HAMON, RCP....
- Contrôle prix et marge sur un nouveau canal de distribution (Marketplace)
- Contrôle des déclarations de C.A. auprès de notre assurance-crédit

Durant l'exercice 2017/2018

- Renforcement du Contrôle et du suivi des stocks sensibles (A risque de dépréciation),
- Les sorties de stock des échantillons « SEG » sont sous contrôle de la comptabilité (vérification visa des personnes autorisées)

Durant l'exercice 2018-2019 :

- Renforcement des procédures de contrôles sur les opérations commerciales (achats et ventes) en s'appuyant sur la généralisation du suivi informatique des « opérations commerciales », par la Direction Générale.

Durant l'exercice 2019-2020 :

- Renforcement du contrôle des opérations commerciales et du suivi des RFA clients par le Responsable de l'audit et du contrôle interne.

Durant l'exercice 2020-2021 :

- Mise en place des processus de qualité sur le département Konix et mesure de la performance des fournisseurs externes.
- Mise en d'un contrôle de gestion dédié sur l'activité Konix

Durant l'exercice 2021-2022 :

- Réalisation de la Charte RSE, visant à identifier, auditer et améliorer tous les points d'action qui vont dans le sens de la responsabilité sociétale de l'entreprise.

Durant l'exercice 2022-2023 :

- Mise en place de KPI mensuels sur les différents paramètres de gestion. Suivi de ces KPI lors d'une réunion mensuelle des membres du Comité de Direction avec le contrôleur de gestion. Décisions et plans d'actions pour garantir l'atteinte du budget.

Le dispositif de contrôle interne décrit dans le présent rapport s'inspire du cadre de référence publié par l'AMF.
--

18) Systèmes d'information

1) Plan de continuité informatique

- En 2016 a eu lieu le remplacement, après tests et validations, des machines abritant notre ERP par des machines plus modernes et plus puissantes. Nous en avons profité pour migrer vers une version beaucoup plus moderne du système d'exploitation. Les baies disques ont été remplacées par des baies SAN plus performantes et moins chères à maintenir. Le Plan de Reprise de l'Activité (PRA) a été amélioré par la même occasion. Désormais, les systèmes opérant dans les deux salles distantes sont synchrones en temps réel (clusterisation) ce qui rend les procédures de bascule totalement automatiques et instantanées. Ces migrations nous permettent de pérenniser le fonctionnement de notre ERP pour un minimum de 5 à 10 ans.
- En 2018 : lancement du projet de remplacement de notre ERP et WMS pour respecter un délai de mise en œuvre raisonnable et de respecter un planning permettant une analyse approfondie des besoins et des process.
- En 2021 : plan d'avancement de la mise en place du WMS avec la nomination d'une équipe projet et de suivi. Préparation et formation des équipes, formatage des systèmes pour une mise en place programmée début 2022.
- Le projet de remplacement du WMS ayant été dépriorisé pour ne pas influencer sur le bon déroulement de la mise en place du nouvel entrepôt, nous avons repris le projet de remplacement de l'ERP (hors logistique), SAGE X3. Les ateliers de conception se sont déroulés sur le 2eme semestre 2021 et le premier trimestre 2022. La mise en production a été effectuée début juillet 2023.
- De la même façon, la société a décidé d'investir dans la mise en place d'un PIM/DAM (Product Information Management / Data Asset Management). Cette solution permet de centraliser toutes les informations produits (textuelles et media) dans un même outil, de diffuser ces informations au sein de nos outils mais aussi auprès de nos clients. Elle permet

également de récupérer chez nos fournisseurs, éditeurs et distributeurs les informations produit. Les gains attendus par la mise en place de cette solution sont qualitatifs puisque les informations sont récupérées à la source et les fiches produits envoyées sont standardisées et quantitatives puisque les équipes Achat responsables de la mise à jour des produits auront principalement des actions de validation des informations remontées. Ce projet a été mis en production début juillet 2022.

2) Plan de protection de l'information

- Nous avons signé en juin 2007 avec un acteur de référence dans le domaine des infrastructures de système d'information un contrat d'assistance pour la définition d'un plan de protection de l'information. Sur l'exercice 2009/2010, nous avons fait intervenir ce spécialiste sur la sécurité des portables. L'objectif est d'assurer une meilleure protection de l'information. Cette étude préalable avait pour objectif :
- D'effectuer un état des lieux et de conduire l'analyse des risques associés
- De formuler des recommandations permettant de définir la cible à atteindre en matière de sécurisation de l'information
- D'élaborer un plan d'actions définissant la trajectoire ainsi que les paliers permettant d'atteindre cette cible.

À la suite de ce rapport, il a été constitué un comité de pilotage composé du Président du Directoire, de la Direction des systèmes d'information et des responsables de nos principaux prestataires informatiques. Ce comité se réunit tous les mois et s'assure que les recommandations pour assurer une meilleure protection de l'information soient effectivement mises en place en fonction des priorités définies.

Un certain nombre de préconisations ont été mises en place concernant la sécurisation des PC portables des commerciaux itinérants dont :

- L'utilisation systématique des lecteurs d'identification biométriques - la mise en place d'un nouvel antivirus administrable.
- La modification de la gestion des emails en mode sécurisé grâce à l'utilisation systématique de fichiers encryptés sur les machines nomades (OST*).
- Les PC de travail prêtés aux prestataires extérieurs fonctionnent en mode connectés (TSE). Les données sont donc stockées sur les serveurs internes de la société.

*OST = Offline Storage Table

L'année 2013 a vu se réaliser la suite du plan prévu précédemment. Les grands points marquants ont été la modernisation de la ferme ESX sur laquelle repose notre système de virtualisation. Ceci a été réalisé grâce à la mise en place de quatre serveurs neufs assistés de deux serveurs de secours. De plus, les anciennes baies disques ont été remplacées par des baies San modernes, évolutives et de grande capacité.

En 2014 nous avons poursuivi nos efforts de modernisation en remplaçant tous les postes opérateurs fonctionnant sous Windows XP par des machines up to date fonctionnant sous Windows 7. Nous en avons profité pour faire recycler tout le matériel obsolète inutilisé par une société spécialisée permettant par là même un apurement des immobilisations.

L'effort de normalisation et d'amélioration des procédures a été maintenu grâce à l'utilisation d'outils informatiques de type wiki. D'autre part, l'utilisation d'un workflow d'entreprise, appelé GLPI, nous permet désormais d'assurer un suivi et une traçabilité de toutes les demandes utilisateurs ainsi que de toutes les modifications apportées au Système d'Information.

Une enquête de satisfaction a été menée auprès de l'ensemble des membres de la société. Les résultats de cette enquête ont été analysés et nous guideront dans les actions à mener pour optimiser les outils de travail mis à disposition.

En 2015 a été mené le chantier de migration de tous les serveurs virtuels fonctionnant en Windows server 2003 R2 vers Windows Server 2012 R2. Ainsi que l'unification des OS utilisés.

Au niveau des outils de supervision et d'optimisation, le choix a été porté sur trois axes principaux portant sur l'acquisition :

- D'un logiciel permettant de piloter l'infrastructure réseau et de remonter les alertes en temps réel,
- D'un logiciel d'archivage automatique des emails permettant de libérer l'espace au niveau d'Exchange,
- D'un logiciel de sécurisation des emails émis vers les téléphones portables des collaborateurs.

Les efforts organisationnels se sont maintenus en termes de mise à jour et de respect des procédures écrites, de formation du personnel intervenant et des procédures de sécurité. 2014 et 2015 ont été marquées par la poursuite de ces efforts, le maintien du niveau opérationnel et sa mesure grâce à la mise en place de tableaux de bord ainsi que la suite de la modernisation des outils (système backup, réseau et parc machines utilisateurs). En 2016, l'accent a été mis sur la sécurité. Nous avons acquis et installé une nouvelle suite logicielle dédiée au contrôle des serveurs de fichiers. L'objectif étant de mettre en place des alertes et blocages automatiques sur des attaques de type cryptolocker, entre autres. Nous avons aussi travaillé sur la mise à jour permanente de toutes les machines du réseau, que ce soit les serveurs, les différentes applications ou les postes utilisateurs.

En 2016 a eu lieu le remplacement, après tests et validations, des machines abritant notre ERP par des machines plus modernes et plus puissantes. Nous en avons profité pour migrer vers une version beaucoup plus moderne de l'OS. Les baies disques ont été remplacées par des baies SAN plus performantes et moins chères à maintenir. Le PRA a été amélioré par la même occasion. Désormais, les systèmes opérant dans les deux salles distantes sont synchrones en temps réel (clusterisation) ce qui rend les procédures de bascule totalement automatiques et instantanés. Ces migrations nous permettent de pérenniser le fonctionnement de notre ERP pour un minimum de 5 à 10 ans.

En 2020, suite à une cyber-attaque, la société a décidé de renforcer sa sécurité en migrant ses outils bureautiques sur le cloud (Office365, ...), en changeant les éléments de son infrastructure (remplacement des anti-virus et firewall) et en mettant en place un contrat de SOC (Security

Operation Center) avec une société spécialisée en cybersécurité. Cette société surveille les éléments sensibles de l'infrastructure, informe les équipes informatiques des risques potentiels (propres à l'entreprise ou menaces conjoncturelles) et aide les équipes internes à remédier à ces risques.

D'autre part, face aux risques pesant sur l'infrastructure interne, la société a décidé d'étoffer son équipe informatique en embauchant un responsable infrastructure.

En 2021 de nombreux chantiers de modernisation et de sécurisation de l'infrastructure ont été lancés et menés à bien :

- Comme prévu, la mise en place d'une salle serveur au sein de l'entrepôt C afin d'y mettre en place le PRA. Le test de PRA a été mené avec succès en juillet 2021.
- La séparation des réseaux d'administration de l'infrastructure de celui des employés
- La mise en place de réseaux wifi entièrement sécurisés

De plus, la société a décidé d'accentuer la modernisation et la sécurisation de son infrastructure en passant sur une technologie d'hyperconvergence pour remplacer l'ancienne infrastructure. Cette technologie permet de dupliquer en temps réel les données des serveurs afin de fiabiliser le PRA. Ce projet, commencé début 2022, s'est terminé en août 2022.

Cette technologie d'hyperconvergence permet également de procéder à la virtualisation des équipements supportant Tolas. En effet, les machines changées en 2016 montrent des signes de faiblesse et leur obsolescence rendent extrêmement compliqué et coûteux un réapprovisionnement éventuel. Ce projet décidé début 2022 s'est terminé en août 2022.

La technologie d'hyperconvergence permet également de procéder au déplacement dans un Datacenter externe d'une partie des équipements. Le choix s'est porté sur la société Equinix, dans leur Datacenter de Pantin. Cette solution, mise en service en août 2022, a marqué la fin du déploiement de la nouvelle infrastructure.

3) Exploitation Internet

Pour faire face à la complexité grandissante de l'exploitation Internet, nous avons fait appel fin 2010 à une société d'ingénierie spécialisée pour assurer l'exploitation, la maintenance et l'évolution de nos outils systèmes et réseau informatique.

Cette intervention est faite grâce à une équipe dédiée sur site et l'intervention de techniciens qualifiés de façon ponctuelle sur les sujets plus complexes.

La mission de cette société a été complétée par des contrôles préventifs dans le cadre d'un contrat de continuité (voir paragraphe 5.2.1) en cas de blocage, panne ou autre dysfonctionnement du réseau informatique.

La mise en place de cette structure a permis de remettre à niveau les grands axes de fonctionnement du SI, (hors ERP*).

L'année 2012 a été marquée par la vérification du bon fonctionnement et la mise à niveau en dernière version des outils de virtualisation. Un audit a été réalisé et les préconisations en découlant ont été appliquées. Les outils de sauvegarde ont été audités, mis à jour, testés et validés. La messagerie Exchange a été migrée en dernière mise-à-jour.

L'installation d'un logiciel de gestion de parc a amélioré notablement la réactivité de l'exploitation sur le terrain. L'ensemble du parc imprimante a été remplacé par des imprimantes départementales gérées par un logiciel dédié (projet Printcut).

Ces efforts de modernisation se sont poursuivis sur l'exercice 2013/2014. L'ensemble du réseau a été audité par notre prestataire afin d'y ajouter toutes les évolutions allant dans le sens de la sécurité des données et l'optimisation des postes de travail de nos collaborateurs et collaboratrices.

En 2014, nous avons fait réaliser un audit général sécurité qui nous a permis de mettre en exergue un certain nombre de points nécessitant des actions correctrices. Après correction, un second audit portant principalement sur les accès extérieurs via le firewall nous montra que la situation était redevenue normale et que l'ensemble des remarques était levé. Afin de maintenir dans le temps ce niveau de sécurité optimal, nous avons décidé de procéder de façon périodique et systématique à ces audits.

En 2016 ces audits sécurité systématiques ont été planifiés et réalisés comme prévu. Il en a découlé un certain nombre d'actions correctives itératives ainsi que la mise en place ou l'amélioration de procédures nouvelles ou déjà existantes.

Parallèlement un travail important a été réalisé sur la modernisation des sites web. Un audit approfondi a été réalisé qui a permis de créer de nouveaux sites web (site institutionnel, site Konix).

En 2017 nous avons effectué la refonte totale de notre site marchand que nous avons baptisé dans sa nouvelle version : « Virtual Business ». Plus orientée commerce, notre nouveau site intranet Virtual Business permet, grâce à son architecture en responsive design, d'être consulté de n'importe quel terminal : PC, tablette, mais aussi smartphone.

Au cours de l'année, nous avons également implémenté et/ou mis à jour plusieurs fonctionnalités importantes :

- Amélioration du moteur de recherche
- Optimisation des temps de réponse
- Sécurisation du module de connexion au site
- Indication des reliquats des clients sur chacun des produits du catalogue
- Alerte disponibilité des produits en cours de réapprovisionnement
- Envoi automatique des référencements de la semaine - Fil d'actualité - ainsi que sur le site Corporate

En 2018, nous avons apportés des modifications opérationnelles à notre site marchand « Virtual Business ». Ces modifications intègrent notamment l'amélioration des process de retours et de baisses de prix pour nos clients et une optimisation des opérations commerciales pour accroître

l'attractivité du site. Nous avons également lancé les projets de refonte des sites Jeux Vidéo & Co ainsi que Konix qui ont été opérationnels au cours de l'été 2019.

En 2020 nous avons fait évoluer « Virtual Business » avec la mise en place de nombreuses fonctionnalités, dont des boutiques dédiées aux principaux clients de la société, ainsi que des outils d'animation et suivi d'opérations commerciales.

En 2021, les plus grosses évolutions concernent la mise en place de fonctionnalités permettant aux clients d'être le plus autonomes possibles avec notamment la possibilité de consulter directement sur le site Virtual Business, leurs factures, leurs avoirs, les bons de livraison, preuve de livraison Chronopost, etc.

19) Risques financiers liés au changement climatique :

Notre société qui est essentiellement impliquée dans la distribution de produits, est peu impactée par les effets du changement climatique.

Cependant nous contribuons dans le cadre de notre charte RSE à nous assurer de limiter ce risque :

- Choix de fournisseurs éco-responsables.
- Choix de transporteurs certifiés.
- Mise en place d'une politique voiture hybrides ou électriques.
- Traitement des déchets industriels (Cartons, plastiques, palettes, ...) sur le site de Moussy.

20) Risques sanitaires :

Il est possible qu'à l'avenir, nous ayons à affronter une nouvelle pandémie qui risquerait de désorganiser la société et ne lui permettrait pas de réaliser ses objectifs de développement ou pire, entrainerait une baisse de notre activité, la lutte contre la pandémie passant avant toute autre préoccupation et notamment toutes activités de loisirs qui est notre domaine privilégié d'intervention. L'expérience acquise lors de la crise sanitaire du COVID19 en 2020 et 2021 nous permettrait la mise en place rapide de toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des collaborateurs et collaboratrices de l'entreprise. Nous avons notamment mis en place tous les outils pour que nos salariés puissent travailler à distance sans dégradation majeure du service, à l'exception de la logistique dont la présence sur le site est indispensable.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'entreprise qui vient à la suite de ce présent rapport.

Le Directoire

ANNEXE 1

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

INNELEC MULTIMEDIA	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	31/03/2024
Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 359 022	4 385 989	4 510 798	4 605 457	4 675 140
Nombre d'actions ordinaires	2 849 034	2 866 659	2 948 233	3 010 102	3 055 647
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nbre maximum d'actions à créer : - par conversion d'obligations - par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	102 189 999	126 106 756	134 434 397	163 778 705	187 392 542
Résultat av. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	2 923 719	7 711 434	1 445 107	2 305 943	2 670 646
Impôts sur les bénéfices	133 072	294 278	73 818	119 675	172 452
Participation des salariés	0	0			
Résultat après impôts, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	-553 504	6 991 586	1 177 216	1 714 822	950 464
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, avant dot aux amort, dépréciations et provisions	0,98	2,59	0,47	0,73	0,82
Résultat après impôt, participation, dot aux amort, dépréciations et provisions	-0,19	2,44	0,40	0,57	0,31
Dividende attribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	87	95	115	110	118
Montant de la masse salariale	4 404 687	4 685 001	5 470 979	5 569 345	5 940 309
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. œuvres)	2 047 407	2 265 888	2 513 430	2 581 782	2 723 206

INNELEC MULTIMEDIA
Société Anonyme au capital de 4 675 140 Euros
Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex
327 948 626 R.C.S. Bobigny
SIRET 327 948 626 00020 – NAF 4651G

Le 11 juin 2024

Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

Innelec Multimédia est une Société Anonyme au capital de 4 675 140 € cotée sur Euronext Growth sur le marché de Paris. Code FR0000064297-ALINN dirigée par un Directoire et un Conseil de Surveillance. La société Innelec Multimédia adhère au code AFEP-MEDEF.

I- Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux durant l'exercice

Membres du Conseil de Surveillance :

Membres du Conseil d'Administration	Fonction	Adresse professionnelle au titre de leur mandat	Date de 1ère nomination	Date d'échéance du mandat	Autres mandats exercés au sein de la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société depuis 5 ans
Denis THEBAUD	Président du Conseil de Surveillance élu le 30 septembre 2020	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29 /09/2020	31/03 /2024	I	Président de la SAS Nabuboto	- Président des SAS INNELEC TECHNOLOGIES, JEUX VIDEO & CO - Gérant de M.D.A. et Président de Konix Interactive Limited. - Président Directeur Général de la SA XANDRIE-QOBUZ - Administrateur d'AC6 et d'IDM - Président de la SAS NABUBOTO, de la SCI INNOBAT et de la SAS PARTICIPATION FINANCIERE DE L'EDRE, Président de NUMERIC PIPE LINE SAS
Jean Pierre BOURDON	Vice-Président du Conseil de Surveillance élu le 30 septembre 2020	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29 /09/2020	31/03 /2024	NEANT	Gérant de la SC Eclegui et Président de la SAS Kercolin Conseils. Directeur Général Délégué de la SAS Nabuboto	
Marie- Christine FAURE	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29 /09/2020	31/03 /2024	NEANT		
Christian TELLIER	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29 /09/2020	31/03 /2024	NEANT	Administrateur de la SA XANDRIE-QOBUZ ; Directeur Général Délégué de la SAS Nabuboto	

Jean-Charles THEBAUD	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29 /09/2020	31/03 /2024	NEANT	Président de la société READR	Administrateur de la SA Xandrie-QOBUZ
Laura BARNAC	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	Cooptation 03 /12/2020	31/03 /2024	NEANT	CEO Arpege	Membre du Comité de Surveillance de GS ; ancien membre du Comité de Surveillance de Darome
Albert BENATAR	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29 /09/2020	31/03 /2024	NEANT	Président du Conseil d'Administration de Drive SAS	Administrateur de la SA Xandrie-QOBUZ
Gérard YOUNA	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29 /09/2020	31/03 /2024	NEANT	NEANT	NEANT
Martine DEPAS	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29 /09/2020	31/03 /2024	NEANT	Présidente de la SAS Inkerman Finances	NEANT
Marie-Caroline THEBAUD	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29 /09/2020	31/03 /2024	NEANT	Consultante E-commerce pour la société Converteo	Administrateur de la SA Xandrie-QOBUZ

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance arrivent à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale qui doit statuer sur les comptes clos le 31 mars 2024.

Messieurs Denis Thébaud, Jean-Pierre Bourdon, Christian Tellier, Jean-Charles Thébaud, Albert Benatar, et Gérard Youna se représentent à vos suffrages, ainsi que Mesdames Laura Barnac, Martine Depas et Marie Caroline Thébaud. Leur mandat aura une durée de quatre années et se terminera avec l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2028.

En revanche, Madame Marie Christine Fauré n'a pas souhaité demander le renouvellement de son mandat, pour des raisons personnelles.

Directoire :

<u>Mandataire social</u>	<u>Fonction</u>	<u>Adresse professionnelle</u>	<u>Date de 1ère nomination</u>	<u>Autres mandats exercés au sein de la société</u>	<u>Fonctions principales exercées en dehors de la société</u>	<u>Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés depuis 5 ans</u>
Nicolas Berthou	Président	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	30 septembre 2020	Néant	Néant	Néant
Sébastien Rams	Directeur Général Adjoint Membre du Directoire	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	30 septembre 2020	Néant	Néant	Néant
Juan Videira	Directeur Général Adjoint Membre du Directoire	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	30 septembre 2020	Néant	Néant	Néant

A noter que :

- Madame Fauré a donné sa démission du Conseil au 31 mars 2024 pour raisons personnelles.
- Madame Nathalie Kaczmar a été nommée membre du Directoire depuis le 1^{er} avril 2024
- Madame Sandrine BUSOC a été nommée membre du Directoire depuis le 1^{er} avril 2024

II- Fonctionnement du Conseil de Surveillance :

Le Conseil de Surveillance se compose de 10 personnes : 6 administrateurs et 4 administratrices en application des règles légales en la matière.

Madame Laura Barnac, Madame Martine Depas, Monsieur Albert Benatar et Monsieur Gérard Youna sont des administrateurs indépendants au sens du code de gouvernement d'entreprises AFEP-MEDEF.

Monsieur Jean-Charles THEBAUD et Madame Marie-Caroline THEBAUD sont respectivement le fils et la fille de Monsieur Denis THEBAUD.

Il n'existe aucun autre lien familial entre les mandataires sociaux.

Leur adresse professionnelle, au titre de leur mandat, est le 45 Rue Delizy, Centre d'activités de l'Ourcq, 93500 Pantin.

Les fonctions de Président du Conseil de Surveillance sont assurées par Monsieur Denis THEBAUD. Le Conseil de Surveillance du 29 septembre 2020 a nommé Monsieur Thébaud pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2024. Il avait été nommé membre du Conseil de Surveillance le 29 septembre 2020.

Les fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance sont assurées par Monsieur Jean-Pierre Bourdon. Le Conseil de Surveillance du 29 septembre 2020 a nommé Monsieur Bourdon pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2024. Il avait été nommé membre du Conseil de Surveillance le 29 septembre 2020.

Le Conseil de Surveillance en liaison avec les principaux actionnaires, définit les orientations stratégiques, et veille à sa mise en œuvre par le Directoire. Il inspire et valide le budget chiffré, participe au recrutement des différents membres de l'équipe dirigeante. Il est assisté dans cette mission par le Directoire qui fixe les objectifs personnels des membres de l'équipe dirigeante, les aide à les atteindre et en contrôle l'exécution.

Le Conseil de Surveillance nomme le Président du Directoire qui le dirige, en coordonne ses travaux et assure la liaison avec le Conseil de Surveillance. Il nomme également les membres du Directoire. Par ailleurs le Conseil de Surveillance arrête la rémunération du Président du Directoire et des Membres du Directoire et leurs règles de rémunération variable.

A cet effet, le Conseil de Surveillance a nommé le 22 mars 2024 deux nouveaux membres du Directoire au 1^{er} avril 2024 : Sandrine Busoc, Directrice des systèmes d'information, et Nathalie Kaczmar, Directrice Administrative et Financière.

Le Conseil de Surveillance a par ailleurs un rôle de contrôle. Il est régulièrement informé de la situation financière de l'entreprise et de la politique de gestion et de suivi des risques.

Dans son rôle de contrôle, le Conseil de Surveillance s'appuie sur les avis des Commissaires aux Comptes et éventuellement de différents travaux d'audit extérieur.

Un comité d'Audit a été constitué au sein du Conseil de Surveillance qui assume les missions de contrôle qui lui sont assignés par la Loi. Ce Comité d'Audit est présidé par Monsieur Jean-Pierre Bourdon. Ses membres sont Madame Martine Depas, Monsieur Christian Tellier et Monsieur Denis Thébaud. Le comité d'Audit s'est réuni le 11 juin 2024, à l'occasion de l'arrêté des comptes au 31 mars 2024.

Un Comité des Rémunérations a été créé au cours de l'exercice 2021-2022. Les membres sont Madame Laura Barnac, Monsieur Albert Benatar et Monsieur Jean-Pierre Bourdon. Ce comité s'est réuni les 22 juin 2023, 6 juillet 2023, 30 novembre 2023, 15 décembre 2023 et 18 janvier 2024

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois, le Directoire ne peut accomplir les actes suivants, sans l'autorisation préalable ou l'avis conforme du Conseil de surveillance:

- acheter ou céder des éléments d'actif de toute nature, incorporels ou corporels, mobiliers ou immobiliers, d'une valeur supérieure à 500.000 euros; le Directoire ne peut engager des négociations en vue de céder la société ou ne peut donner mandat de vente à un intermédiaire financier.
- investir ou engager des frais en vue de rénover les bureaux ou d'autres locaux de la Société si le montant des travaux excède 100.000 euros;
- procéder, en France ou à l'étranger, à la création d'entreprises, à l'achat ou à la cession d'actions ou de parts d'entreprises existantes, destinées à constituer une succursale, une filiale, une agence ou simplement un bureau de représentation de la Société;
- consentir toute sûreté réelle, caution, garantie ou tout aval de quelque nature que ce soit au nom de la Société et tout engagement sur les actifs de la Société;
- prendre ou mettre en location-gérance un fonds de commerce ou le fonds de la Société ;
- conclure tout contrat de licence ayant pour conséquence d'engager la société sur un montant de dépenses supérieur à 5.000.000 euros;
- conclure tout contrat hors contrat de licence ayant pour conséquence d'engager la Société sur une durée supérieure à vingt-quatre (24) mois;
- souscrire tout emprunt, avec ou sans intérêt, sous quelque forme que ce soit, pour un montant supérieur à 500.000 euros;
- consentir des crédits ou avances pour un montant supérieur à 500.000 euros;
- Proroger avec l'accord du prêteur la date de remboursement d'un emprunt, quel qu'il soit ;
- faire adhérer la Société à tout groupement d'intérêt économique et à toute forme de société ou d'association pouvant entraîner la responsabilité solidaire ou indéfinie de la Société;
- engager ou licencier tout salarié ayant le statut de cadre dont la rémunération annuelle brute est supérieure à 100.000 euros;
- modifier le siège social en tout lieu;
- résilier tout contrat d'intérêt et significatif pour la société
- réaliser toute opération portant sur le capital de la société ou les valeurs mobilières émises par celle-ci nonobstant toute délégation consentie par l'Assemblée Générale;
- consentir toute délégation de pouvoirs;
- conclure en cas de litige tout accord ou transaction d'un montant supérieur à 100.000 euros.

Le Directoire n'a pas la qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations, les présents statuts réservant ce pouvoir à l'Assemblée Générale.

Les membres du Directoire peuvent, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, répartir entre eux les tâches de direction. Toutefois, cette répartition ne peut, en aucun cas, avoir pour effet de remettre en cause la nécessité de se réunir régulièrement ni de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégalement la direction de la Société ni d'être invoquée par un membre pour s'exonérer de son obligation de suivi de l'activité générale de la société.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Les membres du Directoire se réunissent pour délibérer sur les questions les plus importantes concernant la gestion de la société et plus généralement chaque fois que l'intérêt social l'exige, sur convocation du Président.

Le Directoire présente au Conseil de surveillance, pour contrôle, les comptes trimestriels et semestriels.

Il présente régulièrement et au moins une fois par trimestre un rapport sur la gestion de la société.

Les décisions du Directoire sont prises à la majorité des membres présents et sont reportés sur les procès-verbaux des réunions dont le registre est tenu à la disposition permanente des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance du 30 septembre 2020 a nommé Monsieur Nicolas BERTHOU, Président du Directoire et Messieurs Sébastien Rams et Juan Vidueira Membres du Directoire.

Le Directoire se réunit sur convocation du Président et sur un ordre du jour communiqué à l'avance.

L'Assemblée Générale du 20 septembre 2023 a décidé d'allouer au Conseil de Surveillance une somme de 60 000 € en rémunération de son activité. Le Conseil de Surveillance dans sa séance du 20 septembre 2023 a décidé de répartir comme ci-dessous le montant alloué par les actionnaires soit 6 000 € versés à certains Administrateurs et au Président du Conseil Surveillance comme ci-dessous. Ces rémunérations d'activité ont été versées au cours de l'exercice 2023-2024.

Mandataires sociaux non dirigeants	Montant versé au cours de l'exercice 2023-2024	Montant versé au cours de l'exercice 2022-2023
Denis THEBAUD :		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Marie Christine FAURE:		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Christian TELLIER :		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Jean-Charles THEBAUD		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Laura BARNAC		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Albert BENATAR		

Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Jean Pierre BOURDON :		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Gérard YOUNA		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Martine DEPAS :		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Marie-Caroline THEBAUD		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00

Depuis le 1er Juillet 2022, une convention de prestation de service a été signée avec Nabuboto. Cette convention a été ratifiée par le Conseil de surveillance en date du 7 juillet 2022. A ce titre 18 121,95 € ont été provisionnés chez INNELEC MULTIMEDIA au titre de l'exercice clos au 31 mars 2024. Selon les termes de cette convention, la société Nabuboto exerce un rôle de société animatrice.

Comme les années précédentes, nous vous demandons d'allouer au Conseil de Surveillance une rémunération globale d'activité de 60 000 €.

D'autre part, dans sa séance du 22 décembre 2020, le Conseil a décidé de se doter de deux budgets particuliers : A hauteur de 5 000 € annuel pour financer, sur justificatifs, les frais de déplacement des membres du Conseil de Surveillance pour se rendre aux réunions et à hauteur de 30 000 € pour financer les travaux du Conseil de Surveillance, et rémunérer, le cas échéant, des Conseils pour l'aider dans l'accomplissement de sa mission statutaire.

Ces dispositions ont été approuvées par votre Assemblée générale du 20 septembre 2023. A ce titre, il été versé 3 000 € à chacun des membres du Comité des rémunérations. Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil de Surveillance a décidé d'allouer une indemnité de 3 000 € aux trois membres du Comité des Rémunérations et 500 € aux quatre membres d'un comité réuni pour mener une étude sur les OKR.

Nous vous demandons de reconduire ces budgets à l'identique.

Il n'existe aucune prime d'arrivée ni aucun régime de retraite complémentaire au bénéfice des des membres du Conseil de Surveillance.

III- Délégations en cours :

Le tableau ci-joint fait apparaître les délégations en cours au 31 mars 2023 et les utilisations qui ont été faites de ces autorisations ;

Type d'opération	Plafond autorisé	Prix maximum d'achat ou d'émission	Echéance de l'autorisation
Intervention sur le marché du titre	Maximum 10 % du capital social	15 Euros	20 mars 2025
Emission d'actions et obligations avec et sans renonciation des	-augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription : 5 million	Pouvoir au Conseil de Surveillance	20 novembre 2024

actionnaires au droit préférentiel de souscription	d'Euros. Au 31 mars 2018, cette autorisation a été utilisé à hauteur de 1,75 M€ --augmentation de capital sans maintien du droit préférentiel de souscription : 3 million d'Euros. -émissions d'obligations : 15 millions d'Euros		
Emission d'options de souscription d'actions en faveur du personnel avec renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription	100 000 options	Moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la date d'attribution	20 septembre 2024
Emission d'actions gratuites pouvant être attribuées au Personnel présent dans la société au moment de l'attribution définitive soit 2 ans après l'attribution.	200 000 actions	Actions gratuites dont l'attribution est définitive au bout de deux années ouvrant ensuite une période de conservation de deux années supplémentaires.	18 novembre 2024

Quatre autorisations arrivent à échéance avant notre Assemblée Générale qui approuvera les comptes clos au 31 mars 2025 et font l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation à l'Assemblée Générale statuant Extraordinairement du 18 septembre 2024 à savoir :

- 1) Autorisation d'intervenir sur le marché du titre pour une durée de 18 Mois soit jusqu'au 17 mars 2026

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler cette autorisation. Vous nous l'avez donnée pour la dernière fois lors de l'Assemblée Générale du 20 septembre 2023 et elle arrive à l'échéance le 19 mars 2025.

Nous vous invitons à vous reporter aux informations contenues dans le rapport du Directoire.

- 2) Emission d'actions et obligations avec et sans renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription :

-Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription : 5 millions d'Euros.

-Augmentation de capital sans maintien du droit préférentiel de souscription : 3 millions d'Euros.

-Emissions d'obligations : 15 millions d'Euros

Nous vous demandons de renouveler dans les mêmes termes, votre autorisation qui arrive à échéance le 20 novembre 2024, pour 26 mois soit jusqu'au 17 novembre 2026.

- 3) Emission d'options de souscription d'actions en faveur du personnel avec renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription.

Le nombre d'options de souscription est fixé à 100 000. Le cours d'attribution sera égal à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la date d'attribution. Cette autorisation sera valable 2 ans soit jusqu'au 17 septembre 2026.

4) Emissions d'actions gratuites :

Lors de notre Assemblée Générale du septembre 2021, vous avez adopté la 12^{ème} Résolution autorisant le Conseil de Surveillance à attribuer au personnel 200 000 Actions Gratuites.

Cette autorisation arrive à échéance le 18 novembre 2024.

Vous trouverez toutes les informations à ce sujet dans le rapport du Directoire.

Nous demandons donc de renouveler votre autorisation d'attribuer 200 000 Actions Gratuites. L'ensemble des dispositions définies par la 21^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2018 resterait valable et la validité de votre autorisation serait fixée au 17 novembre 2027.

En résumé, les caractéristiques principales de l'autorisation sont les suivantes :

- Nombre d'actions maximum à attribuer : 200.000
- Durée minimale de la période d'acquisition : 1 an
- Durée minimale de la période de conservation : 1 an
- Durée de l'autorisation : jusqu'au 17 novembre 2027

IV- Conventions réglementées :

Toutes les conventions présentées ci-après ont été approuvées au cours d'exercices antérieurs :

1. Convention avec la SCI Innobat :

Administrateur concerné : Monsieur Denis Thébaud, Président du Conseil de Surveillance d'Innelec Multimédia et gérant de la SCI Innobat.

La société Immobilière Innobat, propriétaire des locaux de la société, a facturé, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024, la somme de 260 831 € hors taxes au titre des loyers, 81 527 € hors taxes au titre des charges locatives et 58 728 € hors taxes au titre des taxes foncières et taxes sur les bureaux. Par ailleurs et conformément au bail, des travaux au titre de mise en conformité des locaux ont également été refacturés pour un total de 161 025 €

2. Contrat de Bail de sous-location d'une partie des locaux à la société Xandrie

Membres du Conseil de Surveillance concernés :

Monsieur Denis Thébaud, Président du Conseil de Surveillance d'INNELEC MULTIMEDIA et Président Directeur Général de la SA Xandrie,
Monsieur Christian Tellier, Monsieur Albert Benatar, Monsieur Jean-Charles Thébaud, Mademoiselle Marie-Caroline Thébaud, tous membres du Conseil de Surveillance d'Innelec Multimédia et Administrateur de la SA Xandrie.

Nature et Motifs : Un bail de sous-location de locaux sis au 45 rue Delizy 93692-Pantin Cedex a été signé entre Innelec Multimédia et Xandrie le 3 juin 2017, et approuvé par le Conseil d'Administration le 12 juin 2017, puis soumis aux votes de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2017 et approuvé par celle-ci. Innelec Multimédia disposait de bureaux disponibles à la suite de sa réorganisation. La société XANDRIE recherchait des bureaux supplémentaires de manière à pouvoir regrouper toutes ses activités dans un même lieu. Les deux sociétés se sont rapprochées et ont convenu ce bail le 3 juin 2017. Ce qui permettait à Innelec Multimédia de sous-louer des surfaces inoccupées et de recevoir des revenus de cette sous-location.

Dans le cadre de son développement, la société Xandrie souhaitait occuper des surfaces complémentaires dont disposait Innelec Multimédia, un avenant à ce contrat de sous-location a, donc, été signé le 26 janvier 2018. Cet avenant a été approuvé par le Conseil d'Administration, puis soumis aux votes de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2018 et approuvé par celle-ci.

A compter du 1er avril 2019, La société XANDRIE a restitué une partie des locaux sous-loués afin de s'ajuster à sa nouvelle organisation et à ses nouveaux besoins de surface, un avenant à ce contrat de sous-location a été signé le 29 mars 2019.

Modalités : A effet du 1er avril 2019, la surface sous-louée est passé de 1 096.50 m² à 918 m² (modification de l'article 1er), le loyer passe de 98 000 € à 86 000 € (modification de l'article 3), le chiffre indicatif de la Taxe Foncière et de la Taxe annuelle sur les bureaux est de 21 000 € (modification de l'article 13), la quote-part des charges de toutes natures prises en charge par Xandrie SA passe de 18.95 % à 15.87 % (modification de l'article 142).

A effet du 1er avril 2022, le loyer passe de 86 000 € à 128 500 € (modification de l'article 3) afin de prendre en compte une augmentation des charges de copropriété liée aux travaux importants prévus dès 2022 et pour plusieurs années, une révision des taxes bureaux-foncières et des coûts d'aménagement et d'entretien des locaux pour lesquels INNELEC a consacré un effort budgétaire particulier, le chiffre indicatif de la Taxe Foncière et de la Taxe annuelle sur les bureaux est portée à 26 800 € (modification de l'article 13), le coût d'aménagement des locaux sera pris en charge partiellement par XANDRIE pour un montant total de 100 000 € répartis de 2021 à 2025 soit un montant annuel de 20 000 € (modification de l'article 14).

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2024, le montant total des loyers et charges connexes refacturés à XANDRIE s'est élevé à 179 225 €.

Cette opération a été approuvée par le Conseil d'administration du 12 juin 2019 et s'est poursuivie depuis.

3. Assurance Garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises :

Personne concernée : Monsieur Nicolas Berthou, Président du Directoire

Une Assurance Garantie Sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC) a été souscrite par Innelec Multimédia SA au profit de Monsieur Nicolas Berthou. En cas de départ, M. Nicolas Berthou recevrait un versement de 65 % d'un an de salaire de la part de l'assurance. La prime annuelle est de 10 036,55 €

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 11 juillet 2017 et s'est poursuivie depuis.

4. Indemnités de fin de carrière de monsieur Nicolas Berthou

Personne concernée : Monsieur Nicolas Berthou, Président du Directoire

Monsieur Nicolas Berthou, Président du Directoire, doit prendre sa retraite le 31 mars 2025. A cet effet, le Conseil de Surveillance a décidé d'attribuer à Monsieur Berthou, une indemnité de fin de carrière de 100 000 € au moment de son départ en retraite à 64 ans à fin mars 2025 et après avoir recruté et formé son successeur de manière satisfaisante.

Cette résolution a été ratifiée par le Conseil de surveillance le 18 mars 2021, et modifiée le 15 mai 2024.

V- Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion établi par le Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé :

Mesdames et Messieurs,

Nous vous rapellons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée.

Le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance le comptes sociaux annuels, les comptes consolidés et le rapport du Directoire dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le Comité d'Audit a examiné les comptes présentés par le Directoire lors de sa séance du 11 juin 2024 et a échangé avec les Commissaires aux Comptes.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2024 font apparaître les principaux postes suivants :

- Total du bilan : 76,82 M€ (78,4 M€ au 31-03-2023)
- Chiffre d'affaires : 187,4 M€ (163,8 M€ au 31-03-2023)
- Résultat de l'exercice 0,950 M€ (1,7 M€ au 31 mars 2023)

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2023 font apparaître les principaux poste suivants :

- Total du bilan : 87,2 M€ (85,8 M€ au 31 mars 2023)
- Chiffre d'affaires : 186,9 M€ (163,3 M€ au 31 mars 2023)
- Résultat de l'exercice : 0,957 M€ (1,3 M€ au 31 mars 2023)

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes sociaux annuels, les comptes consolidés et le rapport du Directoire, et selon avis du Comité d'Audit, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Les résultats obtenus traduisent la pertinence de la stratégie définie par le Conseil de Surveillance en liaison avec ses actionnaires et principalement avec la société Nabuboto, Holding Animatrice, la qualité de l'exécution de celle-ci par le Directoire et la qualité du travail accompli par toutes les équipes sous la Direction de Monsieur Nicolas Berthou, Président du Directoire et des autres membres du Directoire, Messieurs Sébastien Rams et Juan Vidueira et Mesdames Nathalie Kaczmar et Sandrine Busoc.

Nous laisserons à votre appréciation le vote des différentes résolutions qui vous seront soumises. Elles nous apparaissent comme allant dans le sens de l'intérêt de la société et de ses actionnaires.

Fait à Pantin, le 11 juin 2024

Le Conseil de Surveillance

Monsieur Denis Thébaud, Président du Conseil de Surveillance

INNELEC MULTIMEDIA-IMM
Société Anonyme au capital de 4 675 140 €.
Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex
327 948 626 R.C.S. Bobigny
SIRET 327 948 626 00020 – NAF 4651Z

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2024

PROJET DE RESOLUTIONS

1ere résolution : Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, approuve dans toutes leurs parties, le rapport du Directoire, le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise du Conseil de Surveillance et les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par bénéfice net de 0,950 M€

2e résolution : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, approuve les comptes consolidés de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par un bénéfice net de 0,957 M€

3e résolution : Affectation des résultats

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter le bénéfice social de l'exercice soit 950 464 € de la manière suivante :

- A la réserve légale à hauteur de 6 968 € pour la porter de 460 545 € à 467 513 €
- Le solde soit 943 496 € sera remis à la discrétion de l'Assemblée Générale qui pourra décider de la distribution de tout ou partie de cette somme sous forme de distribution d'un dividende. La distribution aux actionnaires d'un dividende dont nous vous proposons de décider le montant lors de notre Assemblée Générale, tiendra compte du fait qu'au 31 mars 2024, la société détenait 85 943 de ses propres titres et que ceux-ci ne reçoivent aucun dividende. Ce dividende net sera donc payé sous déduction des actions détenues en propre par la société à la date de distribution du dividende. Ce dividende pourra être payé en espèces ou en actions selon des modalités à définir et au choix de l'actionnaire.

Les dividendes sont tous éligibles à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques, visé par l'article 158-3 du CGI et ces dividendes pourront être payés au choix de l'actionnaire en numéraire ou en titres conformément à l'article 39-2-c des statuts, et aux articles L 232-18 à L 232-20 du Code de Commerce.

- et le solde sera affecté au compte Report à Nouveau qui est de 9 423 121,50 € au 31 mars 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes par action distribués au cours des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercices	Dividende net	
2021-2021	0,80 €	Abattement 40 % art.158-3 du CGI
2021-2022	0,40 €	Abattement 40 % art.158-3 du CGI
2022-2023	0,50 €	Abattement 40 % art.158-3 du CGI

4e résolution : Option pour le paiement du dividende en actions

L'assemblée Générale Ordinaire décide qu'en cas de distribution de dividende, l'option pour le paiement du dividende en action devra être exercée auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende entre le 1er et le 15 octobre 2024. A défaut d'exercice de l'option à cette date, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende sera égal à 100 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution, diminuée du montant net du dividende. Le prix d'émission sera arrondi au centime d'euro supérieur. Les actions ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance au 1er avril 2024. Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions le jour où il exerce son option, l'actionnaire recevra, à son choix, le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces ou bien le nombre d'actions immédiatement supérieur contre paiement par lui d'une soulte en espèces. L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Directoire pour assurer l'exécution de la présente décision, effectuer toutes opérations liées ou consécutives à l'exercice de l'option, demander au Conseil de Surveillance de constater l'augmentation de capital qui en résultera et d'apporter les modifications corrélatives aux articles 6 et 8 des statuts relatifs au capital social.

5e résolution : Approbation des dépenses non déductibles fiscalement

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts approuve les dépenses et les charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 78 042 €

6e résolution : Quitus aux membres du Conseil de surveillance et aux CAC

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, approuvant les opérations traduites par les comptes qui lui ont été présentés, et résumées dans les rapports qui lui ont été lus, donne quitus, entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil de Surveillance ainsi qu'aux Commissaires aux comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024.

7e résolution : Conventions visées à l'art. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions mentionnées dans ce rapport

8e résolution : Fixation de la rémunération de l'activité des membres du CS

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, décide d'allouer au Conseil de Surveillance au titre de jetons de présence, la somme de 60 000 € pour l'exercice 2023-2024, à charge pour le Conseil de répartir cette somme entre ses membres. Elle approuve le budget de fonctionnement de 30 000 € au titre de l'exercice 2024-2025 ainsi que le budget Transport de 5 000 €

9e résolution : Autorisation donnée du Directoire d'intervenir à certaines conditions sur le marché du titre

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, réitérant la décision précédemment adoptée et notamment par une délibération de l'Assemblée Générale du 20 septembre 2023 pour une durée de 18 mois, autorise le Directoire et lui confère tous pouvoirs à l'effet de permettre à la société d'opérer en Bourse, conformément aux dispositions des articles L225-209 à L225-214 du Code de Commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, et selon les règles prévues par les statuts de la Société en leur article 10, sur ses propres actions en vue de :

- L'animation du Marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'octroi d'actions ou d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liés dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce
- La remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital.

Ce rachat pourra s'effectuer à la condition suivante : le prix maximum de rachat ne pourra excéder 15 € par action.

Les opérations effectuées à ce titre devront être réalisées dans la limite de 10 % du capital, représentant, compte tenu des titres déjà détenus, soit 85 943 actions au 31 mars 2024, un programme d'un montant maximum de 3 160 365 €. Le financement du programme de rachat d'actions sera assuré par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

La durée de la présente autorisation est fixée à dix-huit (18) mois, soit jusqu'au 17 mars 2026.

10e résolution : Intervention sur le marché du titre

L'Assemblée Générale, statuant ordinairement et sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise la société à procéder à l'annulation de ses propres actions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % de son capital dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil de Surveillance, pour procéder à ces annulations d'actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, effectuer toutes formalités, et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Cette autorisation est valable dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale soit jusqu'au 17 mars 2026.

11e résolution : Ratification des augmentations de capital

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, constatant :

1) la création de 13000 actions nouvelles de 1,53 € de nominal à la suite de l'attribution définitive de 13000 actions gratuites à des membres du personnel (constaté par le Conseil de Surveillance du 20 septembre 2023). Le nombre d'actions est porté de 3 010 102 à 3 023 102. Le capital est porté de 4 605 456 € à 4 625 346 €

2) la création de 32 545 actions nouvelles de 1,53 € de nominal à la suite du choix exprimé par les actionnaires de voir le dividende de l'exercice 2022-2023 payé en actions (constaté par le Conseil de Surveillance du 16 octobre 2023). Le nombre d'actions est porté de 3 023 102 à 3 055 647 actions. Le capital est porté de 4 625 346 € à 4 675 140 €.

Ratifie ces augmentations de capital et modifie les statuts de la société en leur article 6 en ajoutant le paragraphe suivant : « L'Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2024 ratifie les deux augmentations de capital constatées par les Conseils de Surveillance dans ses séances des 20 septembre 2023 et 16 octobre 2023 portant celui-ci successivement de 4 605 456 € à 4 625 346 € puis de 4 625 346 € à 4 675 140 € ».

Et en leur Article 8 désormais ainsi rédigé : « Le capital social est fixé à la somme de 4 675 140 € divisé en 3 055 647 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 1,53 € ».

12e résolution : Renouveaulement de la délégation d'attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. Rappelle qu'elle a autorisé, dans sa séance du 19 septembre 2018, et dans sa vingt et unième Résolution, le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 à L.225-197-6 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 dudit code et les mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L.225-197-1,II dudit Code.

2. Précise que le nombre d'actions gratuites pouvant être attribuées a été fixé à 200 000 et que la validité de son accord a été fixé au 18 novembre 2024.

3. Constate que le nombre d'actions gratuites attribuées au 31 mars 2024 était de 13000.

4. Décide que l'ensemble des dispositions définies dans la 21ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2018 reste valable.

5. Confirme que cette délégation est donnée jusqu'au 17 novembre 2027.

13e résolution : Renouveaulement de la délégation d'émission de souscription d'actions en faveur du personnel

L'Assemblée Générale, , statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sur rapport du Directoire et sur rapport spécial des commissaires aux comptes, décide d'autoriser le Directoire représenté par son Président, à consentir au profit des salariés et des mandataires sociaux ayant le statut de salariés d'Innelec Multimédia et des sociétés dont 10 % au moins du capital sont détenus par Innelec Multimédia, de façon directe ou indirecte, 100 000 options de souscription ou d'achat d'actions de la société Innelec Multimédia.

Conformément à la Loi, le prix de souscription ou d'achat des actions sera égal à la moyenne du cours de l'action de la société au cours des vingt dernières séances de bourses précédant la présente Assemblée.

Au cas où le salarié bénéficiaire des options viendrait à quitter la société, les options seraient immédiatement annulées.

Les options remis aux salariés pourront être exercés dès leur attribution et cela pendant un délai de deux ans à compter de leur attribution. L'Assemblée Générale délègue au Directoire le soin de déterminer les modalités de l'émission de ces options de souscription ou d'achat d'actions et limite la validité de son autorisation à deux ans à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 17 septembre 2026. Lors de l'exercice des options, il pourra être remis au bénéficiaire, au choix de la société, soit des actions qu'elle détiendrait en portefeuille soit des actions créées à cette occasion. En conséquence de quoi, les actionnaires déclarent renoncer expressément à leur droit préférentiel de souscription concernant les actions émises dans le cadre de la présente opération.

14e résolution : Renouvellement des membres du conseil de surveillance

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat des membres du Conseil de Surveillance, nommés initialement lors de l'AG du 16 septembre 2020, pour une durée de quatre ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028 :

- M. Denis Thébaud, demeurant 3 rue Bonne Louise 44000-Nantes –
- M. Jean-Charles Thébaud, demeurant 3 rue Bonne Louise 44000-Nantes
- Mme Marie Caroline Thébaud, demeurant 3 rue Bonne Louise 44000-Nantes
- Monsieur Christian Tellier, demeurant 7 rue de Verdelles, 72350-Poillé sur Vesgres
- Madame Martine Depas, demeurant 23 rue Froidevaux 75014-Paris
- Monsieur Albert Benatar, demeurant 2 avenue des Chalets, Bruxelles 1180 Belgique
- Monsieur Gérard Youna, demeurant 3 rue Adam Hacoheh, Tel Aviv - Israël
- Monsieur Jean-Pierre Bourdon demeurant 7 avenue Jean-Bernard Dessaux 29950- Clohars-Fouesnant
- Madame Laura Barnac, demeurant 43 avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois-Perret

Madame Marie-Christine Fauré étant démissionnaire du Conseil de surveillance au 31 mars 2024 pour raisons personnelles.

15e résolution : Pouvoirs



CONTACT

Nicolas BERTHOU

Président du Directoire

01 48 10 55 55



 innelec

www.innelecmultimedia.com

Société anonyme au capital de 4 675 140 euros
Siège social : Centre d'activités de l'Ourcq
45 rue Delizy 93692 - Pantin Cedex
327 948 626 R.C.S Bobigny

Siret 327 948 626 00020 - NAF 4651 Z
N° TVA Intracommunautaire : FR 13327948626